



**SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT
DU SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY EN 2019**

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 9 janvier 2019 à 12 h 30 par téléphone, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

L'absence de Mesdames Martine Lafond et Lyna Tremblay ainsi que de M. Carl Dufour sont motivées.

Assistent également :

Monsieur Luc Lalancette, trésorier, directeur des finances et des ressources matérielles et Mme Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-001 Adjudication – émission d'obligations

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 162, 177, 178, 180-A, 181-A, 195, 196, 199, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 janvier 2019, au montant de 6 152 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

639 000 \$	2,35000 %	2020
661 000 \$	2,45000 %	2021
682 000 \$	2,55000 %	2022
704 000 \$	2,70000 %	2023
3 466 000 \$	2,75000 %	2024
Prix : 98,78800		Coût réel : 3,03091 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

639 000 \$	2,35000 %	2020
661 000 \$	2,40000 %	2021
682 000 \$	2,55000 %	2022
704 000 \$	2,65000 %	2023
3 466 000 \$	2,75000 %	2024
Prix : 98,75370		Coût réel : 3,03162 %

3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

639 000 \$	2,40000 %	2020
661 000 \$	2,50000 %	2021
682 000 \$	2,60000 %	2022
704 000 \$	2,70000 %	2023
3 466 000 \$	2,80000 %	2024
Prix : 98,85791		Coût réel : 3,05606 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

639 000 \$	2,35000 %	2020
661 000 \$	2,40000 %	2021
682 000 \$	2,50000 %	2022
704 000 \$	2,65000 %	2023
3 466 000 \$	2,75000 %	2024
Prix : 98,51200	Coût réel : 3,09412 %	

5 - BMO NESBITT BURNS INC.

639 000 \$	2,30000 %	2020
661 000 \$	2,40000 %	2021
682 000 \$	2,55000 %	2022
704 000 \$	2,65000 %	2023
3 466 000 \$	2,75000 %	2024
Prix : 98,22800	Coût réel : 3,17592 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 152 000 \$ de la Société de transport du Saguenay soit adjugée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

19-002 Concordance de courte échéance et de prolongation relative à un emprunt par obligation au montant de 6 152 000 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total 6 152 000 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
162	311 300 \$
162	54 800 \$
177	398 600 \$
178	311 800 \$
180-A	600 000 \$
180-A	575 000 \$
181-A	600 000 \$

181-A	575 000 \$
195	180 000\$
195	45 500 \$
196	800 000 \$
196	200 000 \$
199	1 200 000 \$
199	300 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 180-A, 181-A, 195, 196, 199, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA
 SUCC PRINCIPALE CHICOUTIMI
 106, RUE RACINE EST
 CHICOUTIMI, QC
 G7H 5C4

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 180-A, 181-A, 195, 196, 199 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Et la séance est levée à 12 h 44.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 16 janvier 2019 à 15 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Martine Lafond et Lyna Tremblay ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Carl Dufour, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, de même que Mesdames Natacha Boies, directrice à l'exploitation et Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté, le point « Affaires diverses » demeurant ouvert à toute discussion.

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-003 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 16 janvier 2019.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Lyna Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS achètera 5 billets, pour un montant de 200 \$ taxes incluses, pour assister à la Soirée Super Bowl le 3 février 2019 à l'hôtel La Saguenéenne, organisée par des étudiants du Séminaire de Chicoutimi au profit de la Fondation de ma vie;

QUE conformément au plan de partenariat, cette commandite offre la visibilité suivante à la STS, soit son logo sur le diaporama ainsi que sur les billets de l'activité, la possibilité d'afficher une banderole, une table au nom de l'entreprise ainsi qu'une mention lors des remerciements majeurs.

19-004 Demande de transport adapté – Hors territoire

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de Mme Nicole Dufour, directrice générale de l'Association pour les personnes handicapées A.B.C.S. de Saint-Ambroise afin d'obtenir du transport pour des usagers de Shipshaw ayant des activités à Saint-Ambroise pour la période de janvier à juin 2019;

CONSIDÉRANT les ententes prises antérieurement avec le transporteur Interbus pour le transport de ces usagers pour des activités ciblées pendant ladite période;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ce dernier pour renouveler l'entente.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'offrir un service de transport aux usagers de Shipshaw pour les activités de Saint-Ambroise, selon les mêmes modalités que l'année précédente, au taux majoré tel qu'entendu entre les deux organismes, attendu que le nombre de déplacement (événements) et d'usagers à transporter doit demeurer le même par rapport à la même période de l'année précédente.

19-005 Promotion – Semaine de relâche

CONSIDÉRANT que la semaine de relâche se tiendra du 4 au 8 mars 2019;

CONSIDÉRANT la ville de Saguenay propose des activités spéciales dans le cadre de la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT que la STS souhaite offrir une promotion spéciale pour le transport régulier pour cette période afin de permettre aux jeunes de se familiariser avec le transport en commun pour profiter des activités offertes sur le territoire de Saguenay.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE durant la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2019, le transport en commun régulier soit offert gratuitement pour les jeunes de 17 ans et moins sous présentation d'une carte d'identité;

QUE la STS procède à des vérifications auprès des autres sociétés de transport concernant leur façon de faire entourant les promotions offertes au transport régulier et au transport adapté lors de la semaine de relâche;

ET QU'au CA du 20 février 2019, les vérifications soient présentées afin de décider si la promotion de la semaine de relâche sera aussi offerte aux utilisateurs du transport adapté.

19-006 Remplacement de voiture accidentée

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à procéder à une demande de prix auprès de trois fournisseurs pour l'achat d'un véhicule neuf de type mini fourgonnette afin de remplacer une voiture accidentée déclarée perte totale de la STS.

19-007 Approbation des comptes – Décembre 2018

Il est proposé par M. Carl Dufour
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de décembre 2018 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-008 Approbation des états financiers – Novembre 2018

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les états financiers du mois de novembre 2018 soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

19-009 Rapports d'achalandage – Novembre 2018

De noter le dépôt du rapport d'achalandage du service de transport régulier où l'on enregistre une hausse de l'achalandage de 25 % pour le mois de novembre 2017 par rapport au même mois en 2018, pour un écart cumulé défavorable de 8 % par rapport à la même période en 2017 (janvier à novembre).

19-010 Information réseau

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs que les changements effectués sur la ligne # 8 le 7 janvier 2019 se sont bien déroulés. Aucune plainte n'a été déposée à cet effet.

19-011 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-012 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 20 février 2019, à 15 h 30 au centre administratif de la Société.

19-013 Déneigement

M. Carl Dufour souligne que des citoyens de Jonquière lui ont fait part du déneigement déficient de certains abribus. Il souligne également qu'il serait important de sensibiliser les déneigeurs à faire preuve de vigilance lors des opérations de déneigement près des abribus afin de prévenir des accidents avec la clientèle de la STS.

La parole est cédée au public.

Messieurs Claude Belley et José-Nicolas Lopez, chauffeurs d'autobus de la STS et membres du syndicat des chauffeurs, demandent certaines informations concernant les sujets traités pendant la séance.

Et la séance est levée à 16 h 26

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 6 février 2019 à 11h via conférence téléphonique sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Lyna Tremblay ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Carl Dufour, Martin Harvey.

Sont absents : Madame Martine Lafond et Monsieur Michel Tremblay.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chef de la planification et support technologique ainsi que Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-014 Appels d'offres - études - critères et grille d'évaluation

CONSIDÉRANT que la STS doit procéder prochainement au lancement de deux (2) appels d'offres pour une étude portant sur la mise en place de mesures préférentielles sur les boulevard Talbot et Université et pour une étude portant sur la mise en place d'une station intermodale à l'intersection des boulevards Talbot et du Royaume;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation proposés et la pondération desdits critères pour l'évaluation qualitative des soumissions à recevoir ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lyna Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner les critères d'évaluation et la pondération desdits critères pour l'évaluation qualitative des soumissions à recevoir dans le cadre des deux études, tels que proposés.

19-015 Nomination comités d'évaluation

CONSIDÉRANT que la STS doit procéder prochainement au lancement de deux (2) appels d'offres pour une étude portant sur la mise en place de mesures préférentielles sur les boulevard Talbot et Université et pour une étude portant sur la mise en place d'une station intermodale à l'intersection des boulevards Talbot et du Royaume;

CONSIDÉRANT la nomination des membres qui siégeront sur les deux comités d'évaluation proposés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'accepter la composition des deux comités d'évaluation des appels d'offres à recevoir, tel que proposé.

Et la séance est levée à 11 h 15

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 20 février 2019 à 15 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Martine Lafond et Lyna Tremblay ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Carl Dufour, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, de même que Mesdames Natacha Boies, directrice à l'exploitation et Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant les points « Approbation des états financiers » et « Rapport d'achalandage » et en ajoutant les points « Règlement d'emprunt » et « Mandat à la compagnie Ardoise » à « Affaires diverses », point qui reste ouvert à toute autres discussions.

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Lyna Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-016 Modification du réseau – arrondissement de Jonquière

CONSIDÉRANT le projet de modifications de réseau (secteur Jonquière) présenté aux élus de l'arrondissement et au conseil d'administration de la Société;

CONSIDÉRANT les discussions et précisions apportées par le directeur général sur le sujet, notamment sur l'achalandage dans le secteur Châteauguay;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de modifications de réseau pour le secteur de l'arrondissement de Jonquière soit accepté, tel que présenté, avec une mise en application le 1^{er} avril 2019, à savoir :

- Jumelage des circuits # 31 et # 32 en un seul circuit # 31 pour desservir les quartiers St-Georges et St-Raphaël.
- Couverture du réseau assuré par le nouveau circuit # 31 ainsi que par des modifications du circuit # 33.

19-017 Plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 – Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE la Société doit modifier les sommes prévues pour certains projets d'immobilisations prévus au plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 ;

QU'une copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

19-018 Demande de subvention au ministère du Transport du Québec

CONSIDÉRANT que la Société a implanté, en avril 2018, son nouveau plan de transport dans le secteur sud de Chicoutimi, lequel comprend un corridor d'écomobilité qui dessert l'axe (Centre-ville – CIUSSS – Cégep de Chicoutimi – UQAC – Boulevard Talbot) à haute fréquence aux heures de pointe, afin d'optimiser les temps de déplacement des usagers ;

CONSIDÉRANT que la Société juge nécessaire de procéder à l'acquisition de terrains en vue de la construction et de l'aménagement d'une station tempérée (mini terminus), déjà inscrit comme projet auprès du ministère des Transports du Québec, lequel permettrait des transferts efficaces et sécuritaires pour la clientèle ;

CONSIDÉRANT que ledit projet est admissible à une aide gouvernementale sous forme de subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à faire une demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le but de procéder à l'acquisition de terrains en vue de la construction et de l'aménagement d'une station tempérée (mini terminus).

19-019 Achat d'un véhicule de service

CONSIDÉRANT que la Société a demandé, par voie d'invitation, des soumissions auprès de 3 fournisseurs pour l'achat d'un véhicule neuf de type fourgonnette afin de remplacer une voiture accidentée déclarée perte totale;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans les délais cités à l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Société de transport du Saguenay achète un Dodge Caravane à Chicoutimi Chrysler Dodge Jeep pour un montant de 30 202, 78 \$.

19-020 Suivi - Promotion semaine de relâche:

Monsieur Jean-Luc Roberge informe le CA, qu'après vérification auprès des autres sociétés de transport, les promotions de la relâche offertes au transport en commun régulier sont également offertes au transport adapté.

19-021 Demande de commandite : Festi-Jeunes

CONSIDÉRANT une lettre de Madame Andréanne Ouellet du comité organisateur du Festi-Jeunes, qui se tiendra dans l'arrondissement de Jonquière les 1 et 2 juin prochains, sollicitant une contribution de la STS à l'événement ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la STS offre gratuitement le service de transport en commun sur tout son réseau régulier aux jeunes de 17 ans et moins les 1^{er} et 2 juin prochains, dates pendant lesquelles se tient le Festi-Jeunes ;

DE demander au comité organisateur du Festi-Jeunes d'inviter la STS lors de l'annonce de l'évènement et qu'une mention soit faite sur toute leur publicité concernant la gratuité des services de la STS pour les 17 ans et moins pour les 1^{er} et 2 juin prochains.

19-022 Demande de commandite : L'autre défi 2019

D'accuser réception d'une lettre de Madame France Potvin, coordonnatrice de l'Autre Défi et Monsieur Frédéric Guay, coordonnateur des événements et communications au Fonds de dotation de Jonquière, sollicitant la STS pour une commandite de la quatrième édition de l'événement l'Autre Défi qui se tiendra le 7 juin prochain, et d'aviser ces derniers que la Société ne peut malheureusement pas répondre favorablement à ladite demande, compte tenu qu'elle contribue déjà en déplaçant des usagers du transport adapté pour ladite activité.

19-023 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 20 février 2019.

19-024 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Carl Dufour

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de janvier 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-025 Information réseau

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs d'une petite modification sur le circuit # 8 afin de mieux desservir le Cégep de Chicoutimi et l'école Lafontaine.

19-026 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-027 Règlement d'emprunt

Lu le règlement # 203 ayant comme objet d'autoriser des dépenses inhérentes à l'acquisition de terrains dans le cadre du projet de stationnement incitatif avec mini terminus dans le secteur de Chicoutimi sud, incluant

les honoraires professionnels et d'autres frais connexes et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 203 soit, et il est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

19-028 Mandat à la compagnie Ardoise

CONSIDÉRANT l'éventualité de construire une desserte pour les autobus sur le boulevard Talbot à proximité de la Place du Royaume afin d'y améliorer la sécurité des opérations, incluant celle des usagers de la STS et de la route ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à octroyer un mandat à Ardoises Architecture pour la réalisation d'un concept d'aménagement pour la desserte sur le boulevard Talbot à proximité de la Place du Royaume.

19-029 Demande de commandite – Saguenay en emploi

CONSIDÉRANT une lettre de Madame Marie-Eve Desbiens, chargée de projet du salon Saguenay en emploi, qui se tiendra le 28 février 2019 au Delta de Jonquière, sollicitant une contribution de la STS à l'événement
CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS offre gratuitement le service de transport en commun sur tout son réseau régulier aux visiteurs du salon Saguenay en emploi le 28 février 2019 en mettant à la disposition des coupons spéciaux utilisables dans les autobus lors de cette journée uniquement.

19-030 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 18 mars 2019 à 14 h 30 au centre administratif de la Société.

La parole est cédée au public.

Monsieur, Benoît L'Italien, chauffeur à la STS, dépose une lettre à l'ensemble des membres du CA ayant comme objet le fonctionnement de la direction de la Société de transport du Saguenay.

Et la séance est levée à 16 h 12.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 28 février 2019 à 11h via conférence téléphonique sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Messieurs, Jean-Marc Crevier, Carl Dufour, Martin Harvey et Michel Tremblay

Sont absents : Mesdames Martine Lafond et Lina Tremblay

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chef de la planification et support technologique ainsi que Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-031 Plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 – Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE la Société doit modifier les sommes prévues pour certains projets d'immobilisations inscrits au plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 ;

QU'une copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

19-032 Adhésion à titre de membre de La Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministère des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer La Mutuelle des municipalités du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la Société de transport du Saguenay en devienne membre;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport du Saguenay devienne membre de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la Société de transport du Saguenay accepte de devenir partie à la convention créant La Mutuelle des municipalités du Québec en vertu des articles 711.2 et suivant du *Code municipale du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Société de transport du Saguenay verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution d'adhésion;

QUE la Société de transport du Saguenay contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncée dans la proposition préliminaires datée du 18 janvier 2019;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

19-033 Octroi mandat – Déboisement

CONSIDÉRANT QUE la Société a inscrit à son plan quinquennal des immobilisations, des projets d'investissements dont font partie un mini-terminus "Station UQAC", une station à proximité du Cégep de Chicoutimi ainsi que l'aménagement de voies réservées dans les secteurs du Cégep de Chicoutimi et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), projet appelé corridor d'écomobilité;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase du projet d'écomobilité consiste à la construction de la station à proximité du Cégep de Chicoutimi et à l'aménagement des voies entre le Cégep de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi se tiendra à partir du printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à cette deuxième phase, des travaux de déboisement sont nécessaires dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE les plans de déboisement ont été élaborés par les professionnels de la Ville de Saguenay avec la collaboration des professionnels du Cégep de Chicoutimi et de l'Université du Québec à Chicoutimi;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER le contrat de déboisement pour l'aménagement de la station à proximité du Cégep et à l'aménagement des voies entre le Cégep de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi, à la compagnie Conseiller forestier Roy inc. pour un montant de 62 875,23 \$ taxes incluses.

19-034 Octroi mandat - Étude pour la mise en place de mesures préférentielles sur les boulevards Talbot et Université

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à un appel d'offres pour une étude portant sur la mise en place de mesures préférentielles sur les boulevards Talbot et Université;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations de la division d'approvisionnement de la Ville de Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADJUGER le contrat à CIMA+ s.e.n.c au montant de 94 854,38 \$ puisque cette société a reçu le plus haut pointage final, soit 14.31.

19-035 Octroi mandat - Étude pour la mise en place d'une station intermodale à l'intersection des boulevards du Royaume et Talbot

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à un appel d'offres pour une étude portant sur la mise en place d'une station intermodale à l'intersection des boulevards Talbot et du Royaume;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations de la division d'approvisionnement de la Ville de Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADJUGER le contrat à CIMA+ s.e.n.c au montant de 84 391,65 \$ puisque cette société a reçu le plus haut pointage final, soit 16.29.

19-036 Recommandation embauche – Directeur des finances et des ressources matérielles

CONSIDÉRANT les candidatures analysées par le comité de sélection formé pour l'embauche d'un (e) directeur (trice) des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par la firme André Fillion et associés suite aux entrevues et analyse des résultats de tests complétés ;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner les recommandations faites par le comité de sélection ayant été formé et, à cette fin, de confirmer l'embauche de Mme Nadia Tremblay au poste de directrice des finances et des ressources matérielles, selon le traitement salarial proposé par ledit comité.

19-037 Plan de signalisation

CONSIDÉRANT QUE la Société a inscrit à son plan quinquennal des immobilisations, des projets d'investissements dont font partie un mini-terminus "Station UQAC" et les voies réservées dans les secteurs du Cégep de Chicoutimi et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des professionnels au dossier afin d'établir un plan de signalisation pour les voies réservées Cégep de Chicoutimi / Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), plus précisément sur le chemin Thomas entre les rues Newton et de la Fondation ainsi que sur de nouvelles voies entre le chemin Sydenham et la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de génie de la Ville de Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER à la firme CIMA+ s.e.n.c un mandat afin d'établir un plan de signalisation pour la voie réservée Cégep de Chicoutimi / Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), plus précisément sur le chemin Thomas entre les rues Newton et de la Fondation ainsi que sur de nouvelles voies entre le chemin Sydenham et la rue Jacques-Cartier, et ce, pour un montant de 5 005,00 \$, plus taxes.

19-038 Achat de lampadaires et matériel de signalisation

CONSIDÉRANT que la Société procédera prochainement à l'aménagement des voies sur les intersections des rues Jacques-Cartier et St-Vallier ainsi qu'à l'intersection des rues Jacques-Cartier et Sydenham dans le cadre de la phase 2 du projet de corridor d'écocomobilité ;

CONSIDÉRANT que du matériel de signalisation doivent être installés à certains endroits le long desdits accès ;

CONSIDÉRANT que ledit matériel de signalisation doit s'harmoniser avec ceux de la ville de Saguenay pour des motifs fonctionnels et esthétiques ;

CONSIDÉRANT la soumission préparée par Hydro-Jonquière pour l'acquisition desdits équipements ;

CONSIDÉRANT que l'article 101.1al.1 (2) de la loi sur les sociétés de transport en commun permet l'octroi de contrats de gré à gré avec la ville de Saguenay ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société fasse l'acquisition desdits matériel de signalisation auprès de Hydro-Jonquière selon les soumissions en date du 28 février 2019 pour un montant de 157 741.02 \$ taxes incluses.

Et la séance est levée à 13 h 02

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 18 mars 2019 à 14 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Lyna Tremblay ainsi que Messieurs Carl Dufour, Michel Tremblay et Marc Pettersen.

Sont absents : Madame Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier et Martin Harvey.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, de même que Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point « Approbation des états financiers » et en ajoutant les points « Lave-pièces », « Application » et « Suivi arrêt sur le boul. René-Lévesque » à « Affaires diverses », point qui reste ouvert à toute autres discussions.

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Carl Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Carl Dufour

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-039 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 18 mars 2019.

19-040 Suivi – Modification du réseau – Arrondissement de Jonquière

Monsieur Jean-Luc Roberge informe les administrateurs qu'une séance d'information concernant des ajustements sur le réseau à Jonquière s'est tenue le mercredi 13 mars dernier à 18 h 30 au Pavillon Nikitoutagan. Cinq personnes se sont présentées.

19-041 Renouvellement – Voie réservée Cégep de Jonquière

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Ville de Saguenay, le Cégep de Jonquière et la Société de transport du Saguenay concernant la voie réservée sur le terrain du Cégep de Jonquière;

CONSIDÉRANT que ledit protocole d'une durée de 10 ans est venu à échéance;

CONSIDÉRANT qu'un renouvellement du protocole d'entente doit être signé afin de reconfirmer les engagements de chacun dans ce dossier pour une période de 10 ans.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour

Appuyé par M. Michel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le président et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer le renouvellement dudit protocole pour et au nom de la Société de transport du Saguenay.

19-042 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de février 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-043 Rapport d'achalandage

Jean-Luc Roberge informe les administrateurs que les données d'achalandage 2018 sont en cours d'analyse et seront présentés, comme les années passées, lors de l'assemblée générale du mois de mai.

Il ajoute cependant une hausse de l'achalandage de plus de 20 % pour le mois de janvier 2018 par rapport au même mois en 2019.

19-044 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-045 Date et lieu de la prochaine rencontre

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 15 avril 2019 à 14 h 30 à la Pulperie de Chicoutimi.

19-046 Lave-pièces – Autorisation d'octroi de contrat

CONSIDÉRANT que le lave-pièces du garage de la Société de transport du Saguenay doit être remplacé;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé pour procéder à l'achat d'un nouveau lave-pièces;

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres se terminera 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT que l'achat doit se faire rapidement, soit avant la tenue du CA du 15 avril;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Michel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS a procédé à l'achat du nouveau lave-pièces auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

19-047 Application

Monsieur Michel Tremblay informe le CA des bons commentaires reçus d'un usager du transport en commun concernant l'application TRANSIT.

19-048 Suivi – Arrêt sur boulevard René-Lévesque

Monsieur Carl Dufour fait un suivi concernant l'arrêt sur le boulevard René-Lévesque direction Jonquière (près de la voie ferrée). Le panneau d'arrêt est toujours en place. Cependant, il est moins visible car il est tordu. Monsieur Jean-Luc Roberge avisera l'exploitation afin de corriger cette situation.

La parole est cédée au public.

Madame Maryline Tremblay félicite d'abord la STS pour les moyens d'éployer pour assurer les correspondances lors de retard.

Dans un autre ordre d'idées, elle souligne le fait que le trajet du circuit # 3 est trop serré, occasionnant ainsi des retards. Elle souhaiterait qu'une solution soit envisagée à cet effet. Par exemple : synchronisation des feux de circulation, service express ...

Finalement, elle demande que les rencontres du CA se tiennent en soirée, comme beaucoup d'autres sociétés de transport afin de permettre aux citoyens d'y assister.

Et la séance est levée à 15 h 17.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRATODRINAIRE TENUE LE 26 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 26 mars 2019 à 13 h, via appel conférence téléphonique, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Messieurs Carl Dufour, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Michel Tremblay et Marc Pettersen.

Sont absents : Mesdames Martine Lafond et Lyna Tremblay. Leur absence est motivée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, de même que Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-049 Plan quinquennal des immobilisations 2019-2023 – Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE la Société doit modifier les sommes prévues pour certains projets d'immobilisation inscrits au plan quinquennal des immobilisations 2019-2023;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2019-2023;

QU'une copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

19-050 Règlement d'emprunt # 204

Lu le règlement # 204 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 8 500 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement d'un stationnement incitatif avec mini terminus et voie réservée à Chicoutimi, secteur sud et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 204 soit, et il est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

19-051 Règlement d'emprunt # 205

Lu le règlement # 205 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 5 000 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement des infrastructures pour les accès de la station UQAC et de la station du Grand Séminaire et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Carl Dufour

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 205 soit, et il est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

Et la séance est levée à 13 h 55

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1577, rue des Roitelets, arrondissement Chicoutimi, le 15 avril 2019 à 17 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Martine Lafond ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lyna Tremblay et monsieur Carl Dufour

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général, Luc Lalancette, directeur des finances et des ressources matérielles et trésorier, Frédéric Morin, directeur en certification chez Raymond Chabot Grant Thornton, de même que Mesdames Natacha Boies, directrice à l'exploitation, Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale et Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que le point « Affaires diverses » reste ouvert à toutes autres discussions.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-052 Présentation des états financiers

Monsieur Frédéric Morin, directeur en certification chez Raymond Chabot Grant Thornton fait lecture du rapport des auditeurs portant sur les états financiers de la Société de transport du Saguenay au 31 décembre 2018. M. Luc Lalancette, trésorier, directeur des finances et des ressources matérielles de la Société présente le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et l'état de la situation financière de la STS au 31 décembre 2018, selon les formules prescrites par le MAMH.

19-053 Adoption des états financiers 2018

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2018 de la Société de transport du Saguenay, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers représentent fidèlement les opérations de la Société;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le rapport financier de l'année 2018, tel que déposé par le vérificateur soit, et il est par les présentes, accepté.

19-054 Correspondances

De noter le dépôt de la correspondance en date du 15 avril 2019.

19-055 Réponse du ministère des Transports du Québec – Pétition relative à l'amélioration du transport en commun à Saguenay

Monsieur Jean-Luc Roberge fait la lecture de la lettre ayant comme objet «Pétitions relatives à l'amélioration du transport en commun au Saguenay » envoyé le 27 mars 2019 par le ministre du Transport, monsieur François Bonnardel.

19-056 Tournoi de golf – Association des Entreprises du Parc Industriel du Haut-Saguenay inc.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre du comité organisateur de la 34^e édition du Tournoi de golf de l'Association des Entreprises du Parc industriel du Haut Saguenay inc., sollicitant une participation de la Société audit tournoi qui se tiendra le 6 juin 2019 au Club de Golf de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay est membre de ladite association ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit là de l'unique participation de la Société aux activités de l'association ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE quatre (4) représentant de la STS soient, et ils sont par les présentes, autorisés à participer audit tournoi de golf, attendu que la Société défrayera les dépenses inhérentes à leur participation.

19-057 Achat de terrains – Stationnement incitatif, Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT QUE la Société a implanté, en avril 2018, son nouveau plan de transport dans le secteur sud de Chicoutimi, lequel comprend un corridor d'écomobilité qui dessert l'axe (Centre-ville – CIUSSS – Cégep de Chicoutimi – UQAC – Boulevard Talbot) à haute fréquence aux heures de pointe, afin d'optimiser les temps de déplacement des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Société juge nécessaire de procéder à l'acquisition de terrains en vue de la construction et de l'aménagement d'une station tempérée (mini terminus), déjà inscrit comme projet auprès du ministère des Transports du Québec, lequel permettrait des transferts efficaces et sécuritaires pour la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est inscrit au plan quinquennal des immobilisations de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est admissible à une aide gouvernementale sous forme de subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP).

CONSIDÉRANT l'adoption, le 26 mars 2019, du règlement d'emprunt # 204 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 8 500 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement d'un stationnement incitatif avec mini terminus et voie réservée à Chicoutimi, secteur sud et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le Directeur général de la Société de transport du Saguenay à conclure une promesse d'achat;

D'AUTORISER le Directeur général la Société de transport du Saguenay à conclure l'acte de vente et à signer les documents complémentaires requis pour la conclusion de la vente;

D'AUTORISER le Directeur général la Société de transport du Saguenay à déléguer l'Immobilière, société d'évaluation conseil, à déposer la promesse d'achat au nom de la Société de transport du Saguenay, et ce, en fonction de ses pouvoirs de négociation et de conclure la promesse d'achat.

19-058 Acquisition de jantes de roues d'autobus – Achat regroupé (ATUQ)

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Sherbrooke, de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Lévis, de Québec de l'Outaouais et du Saguenay doivent faire l'acquisition de jantes de roues d'autobus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport du Saguenay (ci-après désignée « ST Saguenay ») désire mandater l'Association du transport en commun du Québec (ci-après désignée « ATUQ ») pour entreprendre, au nom de la ST Saguenay et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec L'ATUQ et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus, en fonction des termes dudit appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay autorise un montant maximum de 26 732 \$ toutes taxes incluses pour une période maximale de cinq (5) ans ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Société de transport du Saguenay mandate l'ATUQ à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la Société de transport de Saguenay et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à l'appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus.

QUE la Société de transport du Saguenay mandate l'ATUQ pour la signature, par l'entremise des représentants dûment autorisés de l'ATUQ, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

19-059 Horaire d'opérations – période estivale 2019

CONSIDÉRANT que pendant la période estivale, la STS procède à une réduction de ses heures d'opérations

CONSIDÉRANT que la STS prévoit que l'horaire estival s'échelonne sur une période de 9 semaines afin de mieux répondre aux besoins exprimés par la clientèle étudiante ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la période estivale 2019 s'étende sur une période de 9 semaines, soit du 25 juin au 25 août 2019 et que le même horaire d'été que l'an dernier s'applique en semaine, soit du lundi au vendredi :

- la fin des opérations à 22 h ;
- service à l'heure à l'extérieur des périodes de pointe ;

QUE la Société maintienne le service les samedis et dimanches, selon l'horaire régulier pendant toute la période estivale.

19-060 Tarification – période estivale 2019

CONSIDÉRANT le congé scolaire des institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT la période de vacances;

CONSIDÉRANT le changement d'horaires et d'habitudes des usagers actuels et potentiels;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE renouveler la promotion « 2 pour 1 » pour les titres de transport mensuels de catégorie « Jeunesse » pour les mois de juillet et août, le titre du mois d'août étant gratuit à l'achat de celui du mois de juillet ;

DE réduire la tarification comptant à 1,00 \$ pour tous les soirs, à compter de 18 h, et les fins de semaine, durant la période estivale du 25 juin au 25 août inclusivement.

19-061 Vélo en libre-service

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE mettre en place un projet pilote de vélos en libre-service pour une 2^e année consécutive, dès le mois de juin prochain par la Société de transport du Saguenay;

D'établir un protocole d'entente avec la compagnie PBSC fournisseur de vélos libre-service fabriqués par De Vinci, entreprise de Saguenay, pour la période du projet pilote ;

D'AUTORISER le directeur général à signer ledit protocole d'entente avec PBSC, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay ;

19-062 Suivi – Station UQAC et Station Cégep

Le directeur général de la STS informe les administrateurs qu'un appel d'offres a été publié le 8 avril concernant la construction pour le secteur Cégep/rue Sydenham/rue Jacques-Cartier. Un 2^e appel d'offres sera lancé prochainement pour les constructions dans le secteur de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les travaux devraient donc débuter à la fin mai et se terminer en décembre 2019.

19-063 Abrogation du règlement # 203

CONSIDÉRANT le règlement # 203 ayant comme objet d'autoriser des dépenses inhérentes à l'acquisition de terrains dans le cadre du projet de stationnement incitatif avec mini terminus dans le secteur de Chicoutimi sud, incluant les honoraires professionnels et d'autres frais connexes et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme, adopté le 20 février 2019 par le CA de la STS;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a pas été soumis à la ville ou au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le contenu dudit règlement a été intégré au règlement # 204 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 8 500 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement d'un stationnement incitatif avec mini terminus et voie réservée à Chicoutimi, secteur sud et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

CONSIDÉRANT que le règlement # 204 a été soumis à la ville de Saguenay ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ABROGER le règlement # 203.

19-064 Approbation des comptes – Mars 2019

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de mars 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-065 États financiers – Janvier 2019

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les états financiers du mois de janvier 2019 soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

19-066 Rapports d'achalandage transport adapté – Décembre 2018

Le directeur général fait le point sur l'achalandage en transport adapté (TA). Bien que les rapports émis fassent mention d'une baisse d'achalandage, beaucoup de réserve sont soulevées par la direction en ce qui a trait à ces données. On constate plutôt une augmentation de la clientèle, car de nouvelles demandes sont reçues par le comité d'accessibilité. On peut présumer que l'implantation du nouveau logiciel de gestion informatique nécessite encore quelques ajustements avant de fournir des données fiables sur l'achalandage en TA.

19-067 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-068 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 21 mars 2019 à 17 h 30 au bâtiment administratif du parc Rivière-du-Moulin.

19-069 Électrification des transports – Mandat Société de transport de l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE les Sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de

transport de Lévis et la Société de transport de Sherbrooke, désirent se regrouper pour réaliser des études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante; DE MANDATER la Société de transport de l'Outaouais (STO), pour et au nom de la Société de transport de Saguenay, et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés de transport participantes, le contrat pour des services professionnels regroupés pour la réalisation d'études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif, selon la soumission retenue lors de l'appel d'offres DS2019-001-03 pour un montant ne dépassant pas 50 000 \$ pour la Société de transport du Saguenay.

19-070 Activité un « Emploi en sol québécois »

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport du Saguenay soit partenaire de l'activité « Un emploi en sol québécois » organisé par la Chambre de commerce et d'industries Saguenay-Le Fjord le 31 mai 2019, et qu'elle assure gratuitement le transport des participants durant toute la journée.

La parole est cédée au public.

Monsieur Dominic Gagnon suggère à la STS de mettre des incitatifs à la diplomation lors des processus d'embauche afin d'inciter les futurs employés, notamment les chauffeurs à obtenir leur diplôme d'études secondaires. Il demande également des précisions sur le coût de construction des stations UQAC et Cégep et souhaite connaître le pourcentage de subvention accordée pour ces projets.

Monsieur Jacques McBrearty félicite dans un premier temps la STS pour la tenue des CA en soirée. Il souligne un certain manque cette année comparativement aux années passées en ce qui a trait au déneigement en bordure des arrêts. Finalement, il questionne la STS quant à la possibilité de mettre en place des laissez-passer de fin de semaine ou hebdomadaire.

Monsieur Jean-Philippe Monfet souhaite avoir des précisions sur le projet de corridor d'écomobilité et demande à la STS vers quelle instance se tourner s'il souhaite soumettre un projet en mobilité durable.

Monsieur Patrice Fortin souligne que le changement d'heure à Jonquière concernant le départ de 18 h 15 s'arrime difficilement avec le reste du réseau pour les clients du secteur Kénogami. Il mentionne également que la fermeture tôt du terminus de Jonquière oblige les clients à attendre à l'extérieur, ce qui peut être très froid lors de certaines soirées d'hiver.

Monsieur Jean-Marc Crevier, conseiller et membre du CA, interroge le directeur général de la STS concernant l'absence de projets structurant dans le secteur de Jonquière comparativement à Chicoutimi.

Et la séance est levée à 18 h 47

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330, rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 9 mai 2019 à 12 h 30 par le biais de conférence téléphonique, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Messieurs, Marc Pettersen, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Mesdames Lyna Tremblay et Martine Lafond

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-071 Octroi de contrat : Appel d'offre 2019-192 – Création d'un corridor d'écomobilité – Aménagement des accès et construction de la station Cégep

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'aménagement d'un corridor d'écomobilité qui traversera les propriétés de l'Université du Québec (UQAC) et celles du CÉGEP, à la mise à niveau des infrastructures routières, piétonnières et cyclables existantes du secteur et à la création de deux voies réservées uniquement pour le transport en commun, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) (appel d'offres 2019-192 estimé de 7 000 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CONSTRUCTION J. & R. SAVARD LTÉE (NEQ : 1142565424) 1201, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0	6 736 858.79 \$
ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. (NEQ : 1142712356) 2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi (Québec) G7H 8B9	7 114 007.12 \$
PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351) 2549, rang Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9	7 707 427.12\$
ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. (LES) (NEQ : 1160939220) 700, avenue Sicard, Alma (Québec) G8B 6Y8	7 427 679.55 \$
CLAVEAU ET FILS INC. (NEQ : 1172371255) 3461, boulevard Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2	7 784 217 28\$
EXCAVATIONS G. LAROUCHE INC. (LES) (NEQ : 1143390095) 121, rue des Bruyères, Alma (Québec) G8E 1J9	8 009 924.23\$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	ITEM	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CONSTRUCTION J. & R. SAVARD LTÉE	1 à 22	Création d'un corridor d'écomobilité – Aménagement des accès et construction de la station CÉGEP / Arrondissement de Chicoutimi	6 736 858.79 \$
Total avant taxes :			5 859 411.87 \$
TPS :		5%	292 970.59\$
TVQ :		9,975 %	584 476.33\$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			6 736 858.79\$

Et la séance est levée à 12 h 48

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 21 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1577, rue des Roitelets, arrondissement Chicoutimi, le 21 mai 2019 à 17 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Martine Lafond ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lyna Tremblay, son absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général, Luc Lalancette, directeur des finances et des ressources matérielles et trésorier, Frédéric Morin, directeur en certification chez Raymond Chabot Grant Thornton, de même que Mesdames Natacha Boies, directrice à l'exploitation, Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale et Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que le point « Affaires diverses » reste ouvert à toutes autres discussions.

19-072 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 24 mai 2018

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 24 mai 2018 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-073 Présentation du rapport annuel 2018

Pour le bénéfice de l'assistance, le président, M. Marc Pettersen et le directeur général, M. Jean-Luc Roberge font une lecture sommaire du rapport annuel 2018.

19-074 Présentation des états financiers au 31 décembre 2018

M. Luc Lalancette, trésorier et directeur financier et des ressources matérielles, fait la présentation d'un condensé des états financiers de la Société de transport du Saguenay pour l'année 2018.

Parole au public

M. Talbot interroge la STS en ce qui a trait aux chiffres d'achalandage contenu dans le rapport annuel.

M. Rompré exprime son mécontentement concernant les changements de circuit dans le secteur de Jonquière.

M. Gagnon interroge la STS sur la consolidation de la dette avec celle de la ville.

M. Desgagné, questionne la STS sur la vision de développement du réseau pour 2019.

M. Marc Bouchard, souhaite avoir des précisions sur le partenariat avec les Saguenéens et suggère à la STS de faire d'avantage de publicité ailleurs que dans les autobus pour attirer une nouvelle clientèle en plus de prévoir quelques promotions.

Et la séance est levée à 18 h 40.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1577, rue des Roitelets, arrondissement Chicoutimi, le 21 mai 2019 à 17 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Martine Lafond ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lina Tremblay et monsieur Carl Dufour, leur absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général, Luc Lalancette, directeur des finances et des ressources matérielles et trésorier et mesdames Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale et Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que le point « Affaires diverses » reste ouvert à toutes autres discussions.

19-075 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-076 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2019

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-077 Nomination de membre – Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Carl Dufour du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT que ce poste devait être comblé pour respecter la Loi sur les Sociétés de transport en commun ;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Saguenay (VS-CM-2019-245) où Mme Brigitte Bergeron est désignée afin de siéger au conseil d'administration de la STS en remplacement de M. Carl Dufour;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER Madame Brigitte Bergeron à titre d'administratrice au conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay en remplacement de M. Carl Dufour.

19-078 Adjudication – émission d'obligations

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 171, 198, 199 et 200, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 juin 2019, au montant de 6 601 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

592 000 \$	2,00000 %	2020
608 000 \$	2,10000 %	2021
625 000 \$	2,15000 %	2022
642 000 \$	2,25000 %	2023
4 134 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,79800

Coût réel : 2,58254 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

592 000 \$	2,00000 %	2020
608 000 \$	2,10000 %	2021
625 000 \$	2,20000 %	2022
642 000 \$	2,25000 %	2023
4 134 000 \$	2,35000 %	2024

Prix : 98,94482

Coût réel : 2,58589 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

592 000 \$	2,00000 %	2020
608 000 \$	2,05000 %	2021
625 000 \$	2,10000 %	2022
642 000 \$	2,20000 %	2023
0 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,73600

Coût réel : 2,58810 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

592 000 \$	2,00000 %	2020
608 000 \$	2,05000 %	2021
625 000 \$	2,10000 %	2022
642 000 \$	2,20000 %	2023
4 134 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,41300

Coût réel : 2,63484 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 601 000 \$ de la Société de transport du Saguenay soit adjugée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la trésorière soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

19-079 Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 601 000 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 601 000 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
171	101 300 \$
198	1 520 000 \$
198	380 000 \$
199	2 200 000 \$
199	550 000 \$
200	1 481 000 \$
200	368 700 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANTQUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 198, 199 et 200, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
 BANQUE ROYALE DU CANADA
 SUCC PRINCIPALE - CHICOUTIMI
 106, RUE RACINE EST
 CHICOUTIMI, QC
 G7H 5C4
8. Que les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Société de transport du Saguenay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 198, 199 et 200 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

19-080 Commission scolaire De La Jonquière - Comité consultatif transport

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
 Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général, M. Jean-Luc Roberge soit, et il est par les présentes, désigné à titre de représentant de la Société de transport du Saguenay au sein du comité consultatif du transport des élèves de la Commission scolaire De La Jonquière pour l'année scolaire 2019-2020 et qu'il puisse délégué un substitut pour y assister au besoin.

19-081 Commission scolaire des Rives-du-Saguenay - Comité consultatif transport

Il est proposé par M. Michel Tremblay
 Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général, M. Jean-Luc Roberge soit, et il est par les présentes, désigné à titre de représentant de la Société de transport du Saguenay au sein du comité consultatif du transport des élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année scolaire 2019-2020 et qu'il puisse délégué un substitut pour y assister au besoin.

19-082 Électrification des transports – Mandat Société de transport de l'Outaouais – ajustement du montant

CONSIDÉRANT QUE les Sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Sherbrooke, désirent se regrouper pour réaliser des études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du mandat octroyé à la Société de transport de l'Outaouais (STO), pour et au nom de la Société de transport de Saguenay, et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés de transport participantes, le contrat pour des services professionnels

regroupés pour la réalisation d'études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif (résolution #19-069), le montant la soumission est plus élevé que celui autorisé;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ABROGER la résolution # 19-069;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER la Société de transport de l'Outaouais (STO), pour et au nom de la Société de transport de Saguenay, et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés de transport participantes, le contrat pour des services professionnels regroupés pour la réalisation d'études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif, selon la soumission retenue lors de l'appel d'offres DS2019-001-03 pour un montant ne dépassant pas 80 000 \$ pour la Société de transport du Saguenay.

19-083 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 21 mai 2019.

19-084 Approbation des comptes – Avril 2019

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois d'avril 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-085 États financiers – Février 2019

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les états financiers du mois de mars 2019 soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

19-086 Rapports d'achalandage

Le directeur général de la STS informe les administrateurs d'une hausse d'achalandage de 20 % pour le premier trimestre de 2019.

19-087 Festival des vins de Saguenay

CONSIDÉRANT une proposition de partenariat avec le Festival des vins pour l'édition 2019 qui se déroulera du 11 au 13 juillet prochains ;

CONSIDÉRANT QUE la Société constitue une alternative intéressante de transport pour les visiteurs du Festival des vins ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la STS par ledit événement ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER le protocole d'entente à intervenir avec le Festival des vins selon les modifications demandées au protocole d'entente;

QUE le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Société de transport du Saguenay.

19-088 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-089 Politique Utilisation des médias sociaux

CONSIDÉRANT que les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus grande dans l'espace publique et transforment le monde du travail;

CONSIDÉRANT que la STS s'est dotée d'une page Facebook;

CONSIDÉRANT la grande popularité et l'utilisation des médias sociaux par la clientèle de la STS et ses employés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER la Politique d'utilisation des médias sociaux pour établir les règles et les principes concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les employés de la Société de transport du Saguenay.

19-090 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 17 juin 2019, à 17 h 30 au bâtiment administratif du parc Rivière-du-Moulin.

19-091 Grille d'évaluation

CONSIDÉRANT que la STS doit procéder prochainement au lancement d'un appel d'offre pour la création d'un corridor d'écomobilité – construction de la station UQAC et réaménagement du stationnement Ouest, arrondissement de Chicoutimi.

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation proposés et la pondération desdits critères pour l'évaluation qualitative des soumissions à recevoir ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner les critères d'évaluation et la pondération desdits critères pour l'évaluation qualitative des soumissions à recevoir dans le cadre des deux études, tels que proposés.

19-092 Achat d'abribus

CONSIDÉRANT que la STS procède à chaque année à l'achat d'abribus pour mettre à jour son réseau;

CONSIDÉRANT que la STS souhaite procéder à l'achat de 2 abribus pour 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à faire l'achat de deux abribus de gré à gré si le montant ne dépasse pas 25 000 \$ taxes incluses.

19-093 Désignation accès information

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport en commun doivent désigner, par résolution, une personne responsable du traitement des demandes d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite le 30 novembre 2018 de Mme Lise Vézina, responsable de l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Mme Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles, soit, et elle est par les présentes, désignée comme responsable de l'accès à l'information pour la Société de transport du Saguenay à compter du 23 mai 2019.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins qui désignait Mme Lise Vézina à ce titre.

19-094 Autorisation appel d'offres professionnel – Stationnement incitatif secteur sud

CONSIDÉRANT QUE la Société met en place un corridor d'écomobilité structurant reliant le centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi et Zone Talbot;

CONSIDÉRANT QUE la STS envisage l'achat d'un terrain pour l'intégration d'un stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi sud afin de l'intégrer au projet de corridor d'écomobilité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme d'ingénierie afin de procéder à l'aménagement du stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi-Sud.

CONSIDÉRANT les informations fournies par le directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à procéder à un lancement d'appel d'offres pour l'embauche d'un professionnel en ingénierie pour la réalisation de l'aménagement du stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi-Sud.

Parole au public

Monsieur Rompré félicite la STS pour les nouveaux abribus et rappelle que ceux sur le boulevard René-Lévesque sont très souvent vandalisés.

Monsieur Desgagné questionne la STS en ce qui a trait au stationnement incitatif actuellement situé près de Plasma Vie avec le projet de construction d'un nouveau stationnement plus haut sur le boulevard Talbot.

Monsieur Gagnon souhaite avoir des précisions sur la situation du terminus Jonquière.

Levée de l'assemblée à 19 h 15

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330, rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 4 juin 2019 à 12 h 30 via conférence téléphonique, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Lyna Tremblay, Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Sont absents : Mesdames Martine Lafond et Madame Brigitte Bergeron, leur absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général, Sébastien Comeau, chef de la planification et support technologique et Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale et Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-095 Octroi de contrat : Appel d'offre 2019-196 – Création d'un corridor d'écomobilité – Construction de la station UQAC et réaménagement du stationnement Ouest / Arrondissement de Chicoutimi

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la création d'un corridor d'écomobilité pour la construction de la station UQAC et le réaménagement du stationnement Ouest, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) (appel d'offres 2019-192 estimé de 7 000 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le projet de corridor d'écomobilité consiste à l'aménagement d'un corridor qui traversera les propriétés de l'Université du Québec (UQAC) et celles du CÉGEP, à la mise à niveau des infrastructures routières, piétonnières et cyclables existantes du secteur et à la création de d'une voie réservée uniquement pour le transport en commun;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CONSTRUCTION GAUTHIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. (NEQ : 1144051126) 1266, rue Vimy, Chicoutimi (Québec) G7G 5H8	6 897 146.31 \$
AMEC CONSTRUCTION INC. (NEQ : 1161430567) 312, rue Joseph-Gagné sud, La Baie (Québec) G7B 3P6	7 193 937.78 \$
CONSTRUCTION METHODEX INC. (LES) (NEQ : 1163561914) 676, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5A8	7 786 917.42\$
INTER-PROJET (9099-3593 Québec inc.). (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	8 185 290.61 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lyna Tremblay
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	ITEM	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CONSTRUCTION GAUTHIER ENTREPRNEUR GÉNÉRAL INC.	1 à 3	Création d'un corridor d'écomobilité – Construction de la station UQAC et réaménagement du stationnement ouest / Arrondissement de Chicoutimi	5 998 822.62 \$
Total avant taxes :			5 998 822.62 \$
TPS :		5%	299 941.13\$
TVQ :		9,975 %	598 382.56\$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			6 897 146.31\$

Et la séance est levée à 12 h 48

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1577 rue des Roitelets, arrondissement Chicoutimi, le 17 juin 2019 à 17 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Martine Lafond et Lyna Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Est absente : Madame Brigitte Bergeron, son absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général, Luc Lalancette, directeur des finances et des ressources matérielles et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et ressources matérielles ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en modifiant les points suivants : « Adoption grille évaluation générale pour des services professionnels », « Appel offres : Service professionnel ponts roulants, lignes de vie, palans », « Ajustement tarification Commission scolaire des Rives-du-Saguenay 2019-2020 » et « Achat d'équipements : information voyageur ».

Et en ajoutant les points en « Affaires diverses » : « Mise en place d'un nouvel abribus secteur Chicoutimi-Nord », « Ratification contrat surveillance des travaux – corridor écomobilité » et « Heure et lieu du prochain C.A. ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 21 mai 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-096 Adoption grille évaluation générale pour des services professionnels

CONSIDÉRANT que la STS souhaite standardiser son processus de sélection pour avoir recourt à des services de professionnels ;

CONSIDÉRANT que ladite grille d'évaluation ainsi que les points de pondérations qui y sont associés ont été fourni par le service d'approvisionnement de la ville de Saguenay.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner la grille d'évaluation générale pour des services professionnels.

19-097 Achat terrain : Stationnement incitatif Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT que la STS désire procéder à l'achat d'un terrain pour y aménager un stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud ;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat soumise par la STS a été acceptée ;

CONSIDÉRANT qu'un avis juridique a été émis par la firme Gauthier Bédard concernant la présence de deux milieux humides et le risque potentiel d'une contamination des sols en surface sur ledit terrain ;

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans l'avis de la firme Gauthier Bédard concernant l'achat de ce terrain.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à acheter le terrain pour y aménager un stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud.

19-098 Octroi contrat : Stationnement incitatif Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT que la STS doit procéder prochainement au lancement d'un appel d'offres pour l'intégration d'un stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi afin de l'intégrer au projet de corridor d'écomobilité

CONSIDÉRANT que les délais sont minces et que la date du prochain C.A. est tardive (19 août 2019) ;

CONSIDÉRANT que la STS désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

19-099 Augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) désire augmenter temporairement sa marge de crédit de 3 000 000 à 13 000 000 ;

CONSIDÉRANT que la STS manque actuellement de liquidité pour ces engagements afin de soutenir ses nombreux projets en cours – Station UQAC, station du Grand Séminaire, acquisition de 12 Midibus et de 2 autobus hybride 2018 et autres ;

CONSIDÉRANT que les délais en vue du remboursement des subventions accordées par le gouvernement fédéral sont importants.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De permettre à la STS d'augmenter sa marge de crédit de 10 000 000 \$ soit au montant total de 13 000 000 \$ et que le président et le directeur général soient autorisés à signer les billets à demande lorsque nécessaire.

19-100 Règlement 206 : Achat et mise à niveau des équipements informatiques

Lu le règlement # 206 ayant pour objectif d'autoriser des dépenses inhérentes à la mise à jour des équipements informatiques et des serveurs, du logiciel de ventilation et l'acquisition d'un véhicule de service, d'un pont roulant, d'une potence, de lignes de vies, d'un système de contrôle d'accès et de caméras et l'amélioration du système de communication dans l'arrondissement de La Baie.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 206 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

19-101 Règlement 207 : Acquisition d'autobus à propulsion hybride

Lu le règlement # 207 ayant pour objectif d'autoriser des dépenses inhérentes à l'achat de deux (2) véhicules de type urbain 40' à propulsion hybride 2020 et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 207 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

19-102 Octroi d'un mandat : Banc d'essai bornes d'affichage dynamiques

CONSIDÉRANT que la STS souhaite offrir à ses usagers des informations en temps réel afin de bonifier ses services ;
CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet pilote qui se déploiera à Place du Royaume ;
CONSIDÉRANT que le montant de la soumission fournie par la firme CIVILIA n'excède pas 12 000\$ avant taxes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer à la firme Civilia le mandat concernant un banc d'essai d'affichage dynamique, pour un montant n'excédant pas 12 000 \$ avant taxes.

19-103 Octroi d'un mandat : Traitement des données cartes à puce

CONSIDÉRANT que la STS est munie d'un système de carte à puce qui permet de récolter et d'analyser plusieurs données pour chacune des transactions effectuées ;
CONSIDÉRANT que la STS désire connaître les habitudes de consommation de ses usagers ;
CONSIDÉRANT que le montant de la soumission fournie par la firme CIVILIA n'excède pas 6 900 \$ avant taxes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer un mandat à la firme CIVILIA pour réaliser le projet-pilote concernant le des données récoltées par ses cartes à puce, pour un montant n'excédant pas 6 900 \$ avant taxes.

19-104 Octroi d'un mandat : Appel d'offres 2019-118 produits pétroliers

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Saguenay a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers tels que l'essence sans plomb ordinaire, le carburant diesel clair et coloré ainsi que le mazout # 2 ;

CONSIDÉRANT que le contrat débute le 1^{er} mai 2019 et expire à l'arrivée du premier des événements suivants : l'arrivée du terme du contrat, soit le 31 mars 2021 ou, lorsque le montant maximal incluant la variation des quantités est atteint ;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme était NUTRINOR ÉNERGIES.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la STS octroie un contrat de 2 ans à pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers, tels que l'essence sans plomb ordinaire, le carburant diesel clair et coloré ainsi que le mazout # 2, à NUTRINOR ÉNERGIES.

19-105 Appel offres : Service professionnel ponts roulants, lignes de vie, palans

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles d'attribution des contrats il est permis d'octroyer ce mandat de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE la STS doit procéder à un appel d'offres pour l'embauche de professionnel pour réaliser une analyse des besoins en matière de sécurité et la mise en place de mesures préventives ;

CONSIDÉRANT que la STS mandatera un fournisseur conformément aux règles régissant les appels d'offres, soit en octroyant le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré d'un montant n'excédant pas à 25 000 \$ taxes incluses, pour des services professionnels concernant la réalisation d'une analyse des besoins en matière de sécurité et la mise en place de mesures préventives au plus bas.

19-106 Ajustement de la tarification Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

CONSIDÉRANT que les tarifs avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay sont révisés chaque année ;

CONSIDÉRANT que le tarif annuel mensuel passera de 49 \$ à 50 \$ ce qui équivaut à une augmentation de 2 %.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à appliquer une hausse de 2% au tarif actuel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, passant ainsi de 49 \$ par mois à 50 \$ par mois.

19-107 Achat d'équipements : information voyageur – Station UQAC et CÉGEP

CONSIDÉRANT que la STS désire se doter d'équipements d'information voyageur pour les stations UQAC et CÉGEP ;

CONSIDÉRANT que ces stations font partie des projets qui reçoivent une subvention gouvernementale provenant du FITC où ce type d'équipement sont prévus ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles d'attribution des contrats il est permis d'octroyer ce mandat de gré à gré.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'équipement d'information voyageur auprès de différents fournisseurs pour les stations UQAC et CÉGEP pour un montant total de 32 962,50 \$ avant taxes, réparti entre plusieurs fournisseurs.

19-108 Achat d'équipements : information voyageur – Place du Royaume

CONSIDÉRANT que la STS désire se doter d'équipement d'information voyageur afin d'aménager une station d'information à Place du Royaume ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles d'attribution des contrats il est permis d'octroyer ce mandant de gré à gré.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'équipements d'information voyageur afin d'aménager une station d'information à Place du Royaume pour un montant total de 34 513,50 \$ avant taxes, réparti entre plusieurs fournisseurs.

19-109 Achat d'équipements : information voyageur – Pavillon UQAC

CONSIDÉRANT que la STS désire se doter d'équipements d'information voyageur pour le nouveau pavillon adjacent à l'UQAC qui sera construit dans le cadre du projet de corridor d'écomobilité;

CONSIDÉRANT que la construction de ce pavillon est une composante du projet de corridor d'écomobilité dont une partie est subventionnée par le FITC.

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles d'attribution des contrats il est permis d'octroyer ce mandant de gré à gré.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'équipement pour d'information voyageur à l'intérieur du nouveau pavillon qui sera construit adjacent à l'UQAC dans le cadre du projet de corridor d'écomobilité, pour un montant total de 19 600,00 \$ avant taxes, réparti entre plusieurs fournisseurs.

19-110 Information réseau

Madame Natacha Boies informe les administrateurs de l'ajout de deux arrêts sur la ligne 14 pour couvrir la rue Morin et Lorne en partance du terminus de Chicoutimi.

19-111 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de mai 2019 soit, et il l'est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-112 États financiers – Avril 2019

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les états financiers du mois d'avril 2019 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

19-113 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 17 juin 2019.

19-114 Autorisation Mme Nadia Tremblay : Signature bancaires et cartes de crédit

CONSIDÉRANT la retraite imminente du trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, Monsieur Luc Lalancette ;

CONSIDÉRANT que Mme Nadia Tremblay est désignée comme sa remplaçante en tant que trésorière et directrice des finances et des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT que des changements de signataires doivent être faits auprès de notre institution financière.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De retirer M. Luc Lalancette de la liste des signataires bancaires et d'ajouter, en remplacement, Mme Nadia Tremblay à titre de signataire aux comptes bancaires et aux cartes de crédit appartenant à la STS.

19-115 Désignation de Mme Nadia Tremblay à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès des institutions gouvernementales (fédérales et provinciales) et autre organismes publics et parapublics

CONSIDÉRANT la retraite imminente du trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, Monsieur Luc Lalancette ;

CONSIDÉRANT que Mme Nadia Tremblay est désignée comme sa remplaçante en tant que trésorière et directrice des finances et des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT que la STS se doit de désigner une personne responsable de la représenter légalement auprès des différents gouvernements (fédéraux et provinciaux) et organismes publics et parapublics ;

CONSIDÉRANT que Mme Nadia Tremblay se doit d'avoir accès à toutes les informations détenus par ces organismes dans le cadre de ses fonctions.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De désigner et d'autoriser Mme Nadia Tremblay à agir à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès des institutions gouvernementales (fédérales et provinciales) et autres organismes publics et parapublics de sorte qu'elle puisse obtenir tous renseignements, documents et autres en son nom.

19-116 Carrefour Communautaire St-Paul : Renouvellement

CONSIDÉRANT une demande de renouvellement de partenariat reçue de la part du Carrefour Communautaire St-Paul ;

CONSIDÉRANT que cette entente est renouvelée annuellement depuis 2014 ;

CONSIDÉRANT que ce partenariat permet à la STS de rayonner auprès d'une clientèle jeunesse.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à octroyer un tarif spécial de 1,50 \$ aller-retour en autobus pour les jeunes fréquentant le Carrefour Communautaire St-Paul à l'occasion de période estivale 2019.

19-117 Demande de commandite : Carrefour Jeunesse-Emploi

CONSIDÉRANT une demande de commandite pour l'octroi de 8 passes mensuelles pour des jeunes âgés de 16 et 17 ans à risque de décrochage scolaire dans le cadre du projet « Mon projet vers ma réussite »;

CONSIDÉRANT que ce partenariat permet à la STS de faire ses services auprès de la clientèle jeunesse ;

CONSIDÉRANT que cet organisme réitère sa demande chaque année.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à octroyer 8 passes mensuelles pour les mois de juillet et d'août au Carrefour Jeunesse-Emploi pour des jeunes âgés de 16 et 17 ans à risque de décrochage scolaire dans le cadre du projet « Mon projet vers ma réussite ».

19-118 Demande de partenariat : Centre d'histoire d'Arvida

CONSIDÉRANT une demande de partenariat adressée par le Centre d'histoire d'Arvida à M. Jean-Luc Roberge concernant une offre de service en transport pour un circuit touristique ;

CONSIDÉRANT que cette demande est d'une durée de 9 semaines entre le 25 juin et le 25 août, totalisant 9 déplacements, soit un par semaine (le samedi).

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général de la STS à convenir d'une entente et d'un montant tarifaire avec le Centre d'histoire d'Arvida pour leur offrir, entre le 25 juin et le 25 août, 9 déplacements, soit un par semaine, chaque samedi.

19-119 Nomination conseillère en communication (remplacement maternité) et secrétaire générale

CONSIDÉRANT le congé de maternité imminent de Madame Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale du C.A. ;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de sa remplaçante, Madame Claudia Bolduc ;

CONSIDÉRANT que ce poste devait être comblé pour respecter la Loi sur les Sociétés de transport en commun.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE nommer Madame Claudia Bolduc comme secrétaire générale du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay en remplacement de Madame Eve-Marie Lévesque pour la durée de son congé de maternité.

19-120 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-121 Date et lieu de la prochaine rencontre

Traitée et discutée au point 19-124, conformément à l'ajout de ce point dans l'ordre du jour.

19-122 Mise en place d'un nouvel abribus secteur Chicoutimi-Nord

À la suite d'une demande de M. Carl Dufour, conseiller de Saguenay, concernant un abribus dans le secteur de Jonquière, monsieur Jean-Luc Roberge informe les administrateurs que cette demande sera traitée au même titre que les autres demandes similaires que la STS reçoit.

19-123 Ratification contrat surveillance des travaux – corridor écomobilité

CONSIDÉRANT que la STS doit octroyer un contrat pour effectuer la surveillance des travaux du corridor d'écomobilité dans le secteur de l'Université du Québec à Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à un appel d'offres pour des services de surveillance des travaux du corridor d'écomobilité dans le secteur de l'Université du Québec à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'appel d'offres 19-288;

CONSIDÉRANT les recommandations de la division d'approvisionnement de la Ville de Saguenay et les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

UNIGEC EXPERTS-CONSEILS (NEQ : 1142677237)

1846, rue des Outardes, Chicoutimi (Québec) G7K 1H1

Non-conforme

WSP CANADA INC. (NEQ : 1172053812)

1600, Boul. René-Lévesque 16^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9

Pointage final : 7.66

rang : 1

Prix : 145 385,89 \$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport de Saguenay adjudge le contrat pour la surveillance des travaux du corridor d'écomobilité, secteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation, en l'occurrence :

Soumissionnaire	Description	Quantité	Prix unitaire (\$)	Prix total (\$)
WSP CANADA INC.	Surveillance des travaux	0	X	0
	Aménagement des accès et construction de la station Cégep	0	X	0
	Ingénieur de chantier résident	800	102,00	81 600,00
	Surveillant / arpenteur de chantier	400	90,00	36 000,00
	Adjointe administrative pour révision de la documentation	60	60,00	3 600,00
	Frais de déplacement	1	5 250,00	5 250,00
	Total :			126 450,00
TPS :			6 322,50	
TVQ :			12 613,39	
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes incluses				145 385,89

19-124 Heure et lieu du prochain C.A.

CONSIDÉRANT les demandes des administrateurs concernant l'ajustement de l'heure des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT que la séance publique doit demeurer accessible au public.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le conseil à déplacer les séances du conseil d'administration de la Société du Transport du Saguenay à 16 h à la Pulperie de Chicoutimi à partir du mois d'août 2019

Période de questions

Monsieur Rompré questionne la STS à savoir si durant la période estivale et les weekends il serait possible de mettre en place des transports directs en partance de Jonquière via Chicoutimi et l'inverse selon un horaire établi. Il mentionne que les délais pour faire le trajet actuel sont importants et que cela pourrait bonifier l'offre de service.

Levée de l'assemblée à 17 H 57

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 04 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 04 juillet 2019 à 12 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Brigitte Bergeron ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Sont absents : Mesdames Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Monsieur Martin Harvey, leur absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chargé de projet ainsi que Mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-125 Octroi mandat – Service architecte pour abri tempéré stationnement incitatif Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT que la STS procèdera à la mise en place d'un stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud ;

CONSIDÉRANT que la STS désire construire un abri tempéré entre le Pavillon touristique et le stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles d'attribution des contrats il est permis d'octroyer ce mandat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission fourni par la firme ARDOISES architecture est de 15 594,90 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'un financement gouvernemental dans le cadre du programme FITC.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat pour des services en architecture à la firme ARDOISES architecture pour un montant de 15 594.90 avant taxes.

19-126 Octroi mandat – Urbaniste pour le stationnement incitatif Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT que la STS procèdera à la mise en place d'un stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud;

Considérant que la STS devra faire appel à une firme spécialisée en urbanisme afin de procéder aux plans et devis de l'aménagement de ce stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles d'attribution des contrats il est permis d'octroyer ce mandat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la STS désire recourir à une banque d'heure d'excédant pas 20 000\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'un financement gouvernemental le cadre du programme FITC.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport de Saguenay adjuge le contrat au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation, en l'occurrence :

Soumissionnaire	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire (\$)	Prix total (\$)
UNIGEC INC.	Étude préparatoire	1	Forfaitaire	X	6693,00
	Plans et estimation des coûts préliminaires	1	Forfaitaire	X	19 614,00
	Plans et devis finaux	1	Forfaitaire	X	6 460,00
	Support technique	1	Forfaitaire	X	6 911,00
	Résidence du chantier	320	Heure	68,00	21 760,00
	Réception avec réserve. Manuel de chantier, plans des TQC et fiches regards	1	Forfaitaire	X	2457,00
	Réception sans réserve des travaux et certificats de conformité	1	Forfaitaire	X	411,00
	Demande de certification d'autorisation au MDDELCC	1	Forfaitaire	X	3 544,00
	Total :				
TPS :					3 392,64
TVQ :					6 768,04
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes incluses					78 010,54

Et la séance est levée à 13 h 14

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 19 août 2019 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lyna Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant les points suivants : « Planification des effectifs » et « États financiers ».

Et en reportant les points « Mandat Blaise Transit » et « Demande d'abribus – secteur La Baie ».

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 04 juillet 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-129 Modification plan quinquennal des immobilisations 2018-2028

CONSIDÉRANT QUE la Société doit modifier les sommes prévues pour certains projets d'immobilisation inscrits au plan quinquennal des immobilisations 2019-2028 ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2019-2028 ;

QU'une copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

19-130 Règlement 208 – Achat et mise en service de systèmes d'information aux voyageurs

Lu le règlement # 208 ayant pour objectif d'autoriser des dépenses inhérentes à l'acquisition de systèmes et de bornes d'information aux voyageurs et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 208 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

19-131 Mandat – Services professionnels pour concept d'aménagement stationnement incitatif Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT que la STS a dû avoir recours à des services professionnels en urbanisme dans le cadre du processus d'idéation de son projet de stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses ont été engagées par la ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT une demande écrite de M. Denis Coulombe du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay, demandant à la STS d'assumer les frais de 12 710,49 \$ en honoraires professionnels.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à couvrir les dépenses relatives à des services professionnels en urbanisme dans le cadre du processus d'idéation de son projet de stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud pour la somme de 12 710,49 \$ taxes incluses.

19-132 Production et impression des panneaux d'arrêt

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) désire renouveler ses panneaux d'arrêt afin d'améliorer l'efficacité de son service aux usagers ;

CONSIDÉRANT que ce projet figure dans le PQI 2018-2028 ;

CONSIDÉRANT que la STS désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De permettre à la STS d'attribuer le contrat au plus soumissionnaire conforme dans le cas échéant à INTER-LIGNES Signalisation pour la somme de 16 899,03 \$.

19-133 Autorisation appel d'offres – Travaux d'aménagement du stationnement incitatif, secteur sud

CONSIDÉRANT QUE la STS a récemment fait l'acquisition d'un terrain pour y aménager un stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi sud ;

CONSIDÉRANT QUE des plans d'aménagement ont déjà été soumis ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme d'entrepreneur général afin de procéder à l'exécution des travaux pour le stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi-Sud ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à procéder à un lancement d'appel d'offres pour l'embauche d'une firme d'entrepreneur général afin de procéder à l'exécution des travaux pour le stationnement incitatif dans le secteur de Chicoutimi-Sud.

19-134 Protocole d'entente avec le Cégep de Chicoutimi et la ville de Saint-Honoré

CONSIDÉRANT que la STS désire améliorer ses services dans le secteur de Saint-Honoré ;

CONSIDÉRANT que la STS effectue déjà des déplacements dans ce secteur afin de transporter les étudiants du Cégep de Chicoutimi au CQFA ;

CONSIDÉRANT que des discussions sont actuellement en cours afin d'élaborer un éventuel partenariat entre le Cégep de Chicoutimi, la STS ainsi que la ville de Saint-Honoré.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général de la STS à signer une entente avec le Cégep de Chicoutimi ainsi que la ville de Saint-Honoré afin d'améliorer les services dans ce secteur.

19-135 ADHIS souper de financement

CONSIDÉRANT une demande reçue de M. Yvon Tremblay concernant la possibilité pour la STS de participer à un salon des vins au profit de l'ADHIS ;

CONSIDÉRANT que la STS ne possède pas de ressources financières dédiées à ce type de demandes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De décliner l'offre de M. Yvon Tremblay concernant la participation de la STS au salon des vins de l'ADHIS.

19-136 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 19 août 2019.

19-137 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés des mois de juin et juillet 2019 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-138 Transport lors des festivals d'été

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes concernant la possibilité de mettre en place des navettes lors des festivals d'été ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des festivals ont lieu la fin de semaine et que les services de la STS terminent tôt en soirée ;

CONSIDÉRANT que la STS désire explorer les différentes possibilités pour offrir ce service ;

CONSIDÉRANT que la STS informera son conseil d'administration des développements dans ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De mandater la STS afin d'initier des discussions concernant la possibilité de mettre en place des navettes lors des festivals d'été.

19-139 Conseils de ville au CNE – Service de transport en commun

CONSIDÉRANT une demande de Mme Josée Néron sur la possibilité d'insérer un détour sur la ligne 31 lors des conseils de Ville au Centre culturel du Mont-Jacob ;

CONSIDÉRANT que ce détour peut être inséré au réseau régulier sans perturbation majeure.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De répondre favorablement à la demande de Mme Néron concernant la possibilité pour la ligne 31 d'effectuer un détour lors des conseils de Ville au Centre culturel du Mont-Jacob.

19-140 Retour horaire régulier

Monsieur Roberge informe les administrateurs que le retour à l'horaire régulier de transport se fera dès le lundi 26 août prochain.

19-141 Campagne de promotion en recrutement

CONSIDÉRANT que la STS a de plus en plus de difficulté à recruter des chauffeurs ;

CONSIDÉRANT que la STS a de nombreuses banques d'échange avec les radiodiffuseurs de la région qui arriveront à terme prochainement ;

CONSIDÉRANT que la STS désire mettre en place une campagne de recrutement de plus ou moins 12 000 \$ afin de faciliter son embauche.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à procéder à la mise en place d'une campagne de recrutement afin de faciliter l'embauche de chauffeurs pour un montant de plus ou moins 12 000 \$.

19-142 Suivi des initiatives pour la rentrée scolaire de l'automne 2019

Monsieur Roberge informe les administrateurs des différentes initiatives qui ont été mises de l'avant pour la rentrée scolaire de l'automne 2019.

19-143 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-144 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 16 septembre prochain à la pulperie de Chicoutimi.

Période de questions

M. Talbot tient à féliciter la STS en ce qui concerne la possibilité de mettre en place des navettes lors des festivals d'été. Il mentionne que c'est quelque chose qui a été soumis plusieurs fois au conseil dans les dernières années. Il mentionne également sa satisfaction en ce qui concerne la possibilité pour le circuit 31 de se rendre au CNE lors des conseils de ville.

Monsieur Talbot interroge la STS concernant la possibilité de mettre en place une station de vélos électriques dans le secteur de Chicoutimi.

Monsieur Talbot interroge la STS concernant les règlements qui régissent les supports à vélo sur les autobus. Il dit qu'il n'arrive pas à trouver l'information sur le site Web et demande de les avoir en sa possession suite à des reproches d'un de nos chauffeurs.

Monsieur Talbot questionne la STS à savoir si elle désire participer au débat qui débutera sous peu sur les ondes de CKAJ.

M. Rompré tient à féliciter la STS concernant la réparation des abribus sur la rue Deschênes et la rue Stanley. Il enchaîne ensuite avec une question afin de regarder la possibilité de remettre en place le circuit 32 lors des heures de pointes.

Levée de l'assemblée à 16 H 47

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 26 août 2019 à 12 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdame Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Sont absents : Messieurs Jean-Marc Crevier et Martin Harvey, leur absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chargé de projet ainsi que Madame Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-145 Fiducie de la table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie (TIR-SHV) 2019-2021

CONSIDÉRANT la demande de fiducie reçue de la part de la table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT le contrat d'engagement et de responsabilités fourni par la table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT la rémunération proposée dans ledit contrat ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à agir à titre de fiduciaire pour la table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie (TIR-SHV) pour la période de 2019-2021.

19-146 Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024 (ATUQ)

CONSIDÉRANT que la STM a été mandaté pour entreprendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec, l'acquisition d'autobus 40' hybride à plancher surbaissé pour la période 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT la demande adressée à Nova Bus afin de conserver la méthode de calcul du taux d'escompte du contrat actuel pour le nouveau contrat 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT que chacune des Sociétés doit donner son accord afin de conserver la méthode de calcul du taux d'escompte du contrat actuel.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De conserver la méthode de calcul du taux d'escompte du contrat actuel pour le nouveau contrat 2020-2024.

19-147 Code système SIVT-Multi

CONSIDÉRANT que les parties prenantes (Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport du Saguenay et la société de transport de Trois-Rivières) ont conclu au cours de l'année 2016, une entente par laquelle les Sociétés participantes désiraient acquérir un droit d'utilisation et de modification du système SIVT-MULTI de la STO ;

CONSIDÉRANT que les parties prenantes désirent apportées des modifications audit contrat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à signer une entente avec la STO dans le cadre du transfert du code source Multi à notre consortium.

Et la séance est levée à 13 h 03

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 16 septembre 2019 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Brigitte Bergeron. Son absence est justifiée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant : « Projet Accès Libre – Rentrée automne 2019 ». En ajoutant les points suivants : « Adjudication – Émission d'obligations » et « Concordance de courte échéance relativement à un emprunt pour obligations au montant de 3 169 000 \$ ».

Et en modifiant les points « Adoption des procès-verbaux » et « Suivi – Sécurité terminus Morin ».

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-148 Adjudication mandat – Production et impression des panneaux

CONSIDÉRANT la résolution # 19-132 adoptée au conseil d'administration du 19 août dernier qui autorisait la STS à attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues suite à la demande de prix effectuées par la STS :

SIGNALISATION INTER-LIGNES (NEQ 1143273911)

800, rue Des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 4N3

Prix : 14 698,00 \$

SIGNIS INC. (NEQ 1160609997)

2025, rue Fortier, Jonquière, (Québec) G7X 4K3

Prix : 41 020,00 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjudiquer le contrat à l'entreprise Signalisation Inter-lignes pour la somme de 14 698,00 \$ avant taxes.

19-149 Adjudication – Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 174 et 204, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 septembre 2019, au montant de 3 169 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

445 000 \$	2,05000 %	2020
457 000 \$	2,10000 %	2021
469 000 \$	2,10000 %	2022
481 000 \$	2,15000 %	2023
1 317 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,98822 Coût réel : 2,49440 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

445 000 \$	2,05000 %	2020
457 000 \$	2,10000 %	2021
469 000 \$	2,15000 %	2022
481 000 \$	2,20000 %	2023
1 317 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,92780 Coût réel : 2,52749 %

3 - SCOTIA CAPITAUX INC.

445 000 \$	2,00000 %	2020
457 000 \$	2,05000 %	2021
469 000 \$	2,10000 %	2022
481 000 \$	2,20000 %	2023
1 317 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,97560 Coût réel : 2,52963 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

445 000 \$	2,00000 %	2020
457 000 \$	2,10000 %	2021
469 000 \$	2,15000 %	2022
481 000 \$	2,20000 %	2023
1 317 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,90700 Coût réel : 2,53167 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

445 000 \$	2,00000 %	2020
457 000 \$	2,10000 %	2021
469 000 \$	2,15000 %	2022
481 000 \$	2,20000 %	2023
1 317 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,77500 Coût réel : 2,54217 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 169 000 \$ de la Société de transport du Saguenay soit adjugée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

19-150 Concordance de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 169 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 169 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
174	1 619 000 \$
204	900 000 \$
204	275 000 \$
204	300 000 \$
204	75 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquences ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 204, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
 BANQUE ROYALE DU CANADA
 SUCC PRINCIPALE - CHICOUTIMI
 106, RUE RACINE EST
 CHICOUTIMI, QC
 G7H 5C4
8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Société de transport du Saguenay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 204 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

19-151 Mandat Blaise Transit

CONSIDÉRANT QUE la STS veut améliorer son offre de transport en commun à Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative est accessible à du financement de la part du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règles d'attribution des contrats ce mandat peut être octroyé.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à attribuer un contrat à la compagnie Blaise Transit pour la somme de 20 362,92 \$ avant taxes.

19-152 Renouvellement du contrat STM-5674-01-54 pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2017, par sa résolution 17-235, le conseil d'administration de la STS autorisait la Société de transport de Montréal (STM) à agir à titre de mandataire de la STS dans le cadre de certains achats regroupés ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article # 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, une société peut confier à une autre personne morale de droit public, le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service ;

CONSIDÉRANT que la STM doit procéder au renouvellement du contrat pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains ;

CONSIDÉRANT que la STM a eu recours à un appel d'offres public afin d'octroyer le contrat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STM, autant personnellement qu'à titre de mandataire des sept (7) autres sociétés de transport en commun, d'exercer l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains adjudé à *Michelin Amérique du nord (Canada) Inc.* pour une (1) période de douze (12) mois, du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020.

19-153 Ajustement des honoraires d'ingénierie – Surveillance en résidence des stations Cégep et UQAC

CONSIDÉRANT que le mandat initial prévoyait une réserve de 480 heures pour la réalisation de la surveillance en résidence des stations Cégep et UQAC ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 02 août, WSP avait déjà effectués 441 heures en surveillance ;

CONSIDÉRANT que le chantier nécessite une surveillance jusqu'au 02 septembre.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à signer une banque d'heures supplémentaires pour un montant ne dépassant pas 15 600,00 \$ avant taxes.

19-154 Protocole d'entente avec les Saguenéens de Chicoutimi 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la STS désire mettre en place une entente de partenariat annuelle avec les Saguenéens de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente bénéficiera aux deux parties.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général de la STS à signer une entente de partenariat avec les Saguenéens de Chicoutimi pour un montant annuel d'investissement de moins de 7 000,00 \$ avant taxes.

19-155 Détermination des signataires au compte bancaire TIR-SHV

CONSIDÉRANT QUE depuis le 26 août 2019, conformément à la résolution # 19-145, la STS est désormais fiduciaire de la TIR-SHV ;

CONSIDÉRANT QUE la STS doit nommer des signataires au compte de la TIR-SHV afin d'en faire l'administration.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De désigner Mme Nadia Tremblay ainsi que messieurs Jean-Luc Roberge et Marc Pettersen à titre de signataire au compte de la TIR-SHV.

19-156 Demande abribus – Secteur de La Baie et de Chicoutimi

CONSIDÉRANT les demandes d'utilisateurs concernant l'ajout de certains abribus dans le secteur de La Baie et de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT que l'achat de tels équipements est accessible à un financement de la part du gouvernement

CONSIDÉRANT QUE la STS désire répondre favorablement à certaines de ces demandes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à procéder à un appel d'offres pour l'achat de 8 abribus et d'en faire l'installation dans son réseau de transport.

19-157 Colloque annuel l'ATUQ

Le directeur général de la STS informe les administrateurs que le colloque annuel de l'ATUQ se déroulera les 23 et 24 octobre prochain à Montréal.

19-158 Suivi transport adapté

Le directeur général de la STS fait l'état de la situation du transport adapté à ses administrateurs.

19-159 Suivi – Sécurité terminus Morin et opérations réseaux

La directrice de l'exploitation fait l'état de la situation en ce qui concerne les initiatives mises en place pour assurer la sécurité au Terminus Morin. Elle fait également part aux administrateurs des difficultés concernant la desserte du réseau avec les travaux qui sont actuellement en cours à Saguenay.

19-160 Entente de partenariat - Salon du livre

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue de la part de l'organisation du Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la STS participe à cette activité chaque année.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à signer une entente de partenariat avec le salon du Livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean permettant ainsi aux détenteurs d'une vignette d'utiliser le transport en commun gratuitement.

19-161 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois d'août 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-162 États financiers – Juillet 2019

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les états financiers du mois de juillet 2019 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

19-163 Rapports d'achalandage

Le directeur général de la STS informe les administrateurs d'une hausse d'achalandage de 29 % depuis le début de l'année 2019. En ce qui concerne la période estivale, les mois de mai, juin et juillet ont également présentés une hausse par rapport à l'année de référence.

19-164 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-165 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 21 octobre prochain à la pulperie de Chicoutimi.

19-166 Affaire diverses – Mandat production du flux de données GTFS-RT

CONSIDÉRANT QUE la STS doit mandater une firme pour la production de son flux de données GTFS-RT dans le but d'optimiser son réseau ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règles d'attribution des contrats ce mandat peut être octroyé.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le STS à octroyer un mandat pour la production de son flux de données GTFS-RT à la firme Civilia pour un montant de 2 000 \$ avant taxes pour chaque trimestre sur une période totale de 18 mois débutant en août 2019.

19-167 Affaire diverses – Mandat stationnement incitatif

CONSIDÉRANT QUE la STS a fait l'acquisition d'un terrain pour y aménager un stationnement incitatif ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse géotechnique est nécessaire en amont de la construction des aménagements ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règles d'attribution des contrats ce mandat peut être octroyé.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le STS à octroyer un mandat pour la réalisation d'analyses géotechniques à la firme Englobe pour un montant de 21 644,50 \$ avant taxes.

19-168 Affaire diverses – Mandat production d’enseignes pour les infrastructures du corridor d’écobilité

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son projet de corridor d’écobilité la STS devra octroyer un contrat pour la production de différentes enseignes ;

CONSIÉDRANT que la STS désire octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’autoriser le STS à procéder à une demande de prix auprès d’au moins deux (2) fournisseurs et d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Période de questions

M. René Desgagnés débute sa question en disant qu’en mai dernier, lors des dernières coupures au T.A., il avait demandé à M. Roberge si la STS prévoyait faire d’autres coupures et on lui avait répondu que non. Il demande qu’on lui explique exactement la nature des coupures et les services qui sont visés.

M. Desgagnés demande qu’on lui explique en quoi consiste le protocole d’entente avec les Saguenéens.

M. Lopez explique qu’il y a un problème à la STS et que les personnes à mobilité réduite devraient être intégrées dans le transport régulier. Il questionne M. Roberge à savoir si cela pourrait être une possibilité pour le futur. Il soutient également que le projet qui entoure Blaise Transit est inquiétant puisque la dernière fois qu’il y a eu une étude de ce genre à la STS, cela avait entraîné plusieurs coupures de service.

M. Gilbert Talbot débute son intervention en demandant à la STS : si la solution est d’intégrer les personnes handicapés dans le transport régulier est-ce que cela sous-entend qu’il y aura éventuellement un ajout de service en soirée pour les soirs de fin de semaine.

M. Talbot questionne la STS à savoir quels organismes avaient refusé l’invitation de ce mercredi pour discuter des solutions du T.A. et aussi quelles raisons avaient-ils données pour justifier leur absence.

M. Talbot revient sur l’entente avec les Saguenéens afin de valider si sa compréhension est exacte.

M. Talbot questionne la STS à savoir si elle avait avancé dans sa démarche pour mettre en place des navettes les soirs de festivals.

M. Talbot demande des précisions sur le rapport d’achalandage traité au point 19-163. Il demande également la possibilité d’avoir accès aux documents internes de la STS à cet effet.

M. Talbot interroge le conseil d’administration à savoir si les séances pourraient éventuellement revenir à 17h30.

M. Roberto Perron questionne à STS à savoir si le projet de stationnement incitatif de la STS est vraiment une bonne idée. Il mentionne que pour sa part, il trouve que c’est de l’argent gaspillé.

M. Perron renchérit en disant à la STS que : si Intercar n’arrive pas à répondre à la demande en T.A. ce n’est pas le problème de la STS.

Levée de l’assemblée à 17 H 17

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 18 septembre 2019 à 12 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Messieurs, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Sont absents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond ainsi que Lina Tremblay, leur absence est motivée.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chargé de projet ainsi que Madame Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

19-169 Adjudication – appel d'offres 2019-276 pour la construction d'un stationnement incitatif avec abri à Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la construction d'un stationnement incitatif avec abri tempéré, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC) (appel d'offres 2019-276 estimé de 2 759 400 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC. (LES) (NEQ : 1142712356)

2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi (Québec) G7H 8B9

2 493 672.85 \$

LES ENTREPRISES SIDERCO INC. (LES) (NEQ : 1143791847)

1369, boul. Tadoussac, Chicoutimi (Québec) G7G 4Y1

2 521 372.14 \$

CONSTRUCTION GAUTHIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. (NEQ : 1144051126)

1266, rue Vimy, Chicoutimi (Québec) G7G 5H8

2 728 686.53 \$

INTER-PROJET (9099-3593 QUÉBEC) INC. (NEQ : 1149770274)

3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3

3 135 784.40 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	ITEM	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC.	1 à 22	Construction d'un stationnement incitatif avec abri tempéré	2 493 672.85 \$
Total avant taxes :			2 168 882.67 \$
TPS :		5%	108 444.13\$
TVQ :		9,975 %	216 346.05\$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			2 493 672.85\$

Et la séance est levée à 12 h 42

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 21 octobre 2019 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant les points suivants : « Adjudication appel d'offres STS 2019 004 - Antigal » et « Adjudication appel d'offres STS 2019-006 – Fluide gaz échappement diesel (urée) ».

En ajoutant les points suivants : « Octroi de mandat conceptualisation préliminaire – Poursuite du projet de corridor d'écomobilité – Ardoises architecture », « Octroi de mandat conceptualisation préliminaire – Poursuite du projet de corridor d'écomobilité – Jean-Yves Bouchard urbaniste », « Mise en place d'un pont roulant et de câble de vie au bâtiment situé au 1330 rue Bersimis » et « Vente d'autobus usagés ».

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-170 Suivi transport adapté

Le directeur général de la STS fait l'état de la situation en ce qui concerne le transport adapté à ses administrateurs. Il leur fait part des derniers développements suite à la rencontre du 8 octobre dernier avec la mairesse ainsi que les organismes impliqués.

19-171 Octroi de mandat – Système d'information voyageur

CONSIDÉRANT que la STS désire mettre en place de l'information voyageur en temps réel pour ses usagers dans le but d'optimiser son réseau ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite la production, la gestion et l'intégration de plusieurs flux de données sur mesure ;

CONSIDÉRANT que cette initiative est admissible à du financement de la part du gouvernement.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay puisse mandater la firme ITES Media afin que cette dernière procède à l'intégration de données en temps réel sur son réseau pour un montant de 20 276,00 \$ avant taxes.

19-172 Octroi de mandat – Coordination du stationnement incitatif

CONSIDÉRANT que la STS procède actuellement à la construction d'un stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud ;

CONSIDÉRANT que la STS doit mandater une ressource afin d'assurer la coordination de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un stationnement incitatif s'intègre au projet de corridor d'écomobilité et que le gestionnaire de projet nommé dans ce dossier est M. Jean-Sébastien Gohier.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De mandater M. Jean-Sébastien Gohier à titre de gestionnaire de projet pour la construction du stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud pour un montant approximatif de 15 000 \$ avant taxes.

19-173 Adjudication appel d'offres STS 2019-005 – Lave-glace

CONSIDÉRANT que la Société a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture de lave-glace ;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues dans les délais cités à l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour la fourniture du lave-glace soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Marcel et fils pour un montant avant taxes de 0,59 \$ le litre.

19-174 Adjudication appel d'offres STS 2019-007 – Huile et Lubrifiant

CONSIDÉRANT que la Société a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture d'huile et de lubrifiant ;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues dans les délais cités à l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour la fourniture d'huile et de lubrifiant soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Marcel et fils pour la somme de 58 235,80 \$ avant taxes.

19-175 Ratification appel d'offres 2019-296 – Contrôle des sols et matériaux – Création d'un corridor d'écomobilité, aménagement des accès et constructions des stations Cégep et UQAC

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a fait paraître un appel d'offres invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le contrôle des sols et des matériaux du projet relatif à la création d'un corridor d'écomobilité comprenant l'aménagement des accès et la construction des stations Cégep et UQAC ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

ENGLLOBE CORP. (NEQ : 1167280206)

363, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie (Québec) G7B 3P6

44 450,00 \$

GHD CONSULTANTS LTÉE (NEQ : 1171077796)

1600, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 4N1

39 500,00 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Saguenay adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit GHD Consultants Ltée pour la somme de 39 500,00\$ avant taxes.

19-176 Ratification mandat – Production d'enseignes pour les infrastructures du corridor d'écomobilité (19-168)

CONSIDÉRANT la résolution #19-168 adoptée lors du conseil d'administration du 16 septembre dernier concernant la production d'enseignes pour le corridor d'écomobilité ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à au moins deux fournisseurs ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme était Enseignes ESM.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De ratifier l'octroi du contrat à Enseignes ESM pour la production des enseignes du corridor d'écomobilité pour la somme de 41 671,56 \$ avant taxes.

19-177 Ratification octroi de mandat- Urbaniste pour le stationnement incitatif Chicoutimi, secteur sud (19-126)

CONSIDÉRANT la résolution #19-126 adoptée lors du conseil d'administration du 04 juillet dernier concernant des services professionnels en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution consistait à attribuer une banque d'heure de 20 000 \$ avant taxes à la firme Jean-Yves Bouchard urbaniste ;

CONSIDÉRANT qu'une fois les travaux complétés, ce montant équivaut maintenant à 21 770 \$ avant taxes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser les modifications apportées au contrat de la firme Jean-Yves Bouchard urbaniste concernant les plans et devis pour le stationnement incitatif à Chicoutimi, secteur sud.

19-178 Tarification des municipalités

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la tarification est sujette à une hausse annuelle ;

CONSIDÉRANT que le coût de la vie augmente chaque année ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte une hausse tarifaire équivalente à 1,9 % de la valeur actuelle qui sera rétroactive à partir du 1^{er} juillet 2019.

19-179 Convention cadre l'ATUQ – Achats regroupés 2020

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, dont la Société de transport du Saguenay, sont en mesure d'établir dès maintenant certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achat constitué desdites sociétés de transport, pour l'acquisition de ces biens et services, permet à celles-ci de bénéficier des avantages d'un important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article # 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, une société peut confier à une autre personne morale de droit public, le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay de même que les autres sociétés de transport membres de l'ATUQ sont des personnes morales de droit public au sens de l'article # 89 de la loi précitée ;

CONSIDÉRANT le projet de convention cadre à intervenir entre les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, pour divers achats regroupés en 2020 ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner la convention cadre pour divers achats regroupés en 2020, à intervenir entre les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, telle que déposée ;

QUE le directeur général et la trésorière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à agir comme représentants officiels de la Société de transport du Saguenay à toutes fins prévues à ladite convention et plus particulièrement, quant à l'avis écrit de confirmation définitive de la nature et de l'étendue des mandats ainsi qu'à la levée de toutes options prévues à l'intérieur d'une entente;

QUE le directeur général et la trésorière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer la convention cadre pour divers achats regroupés en 2020, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay;

QUE la Société se réserve le droit de se prévaloir des prix soumissionnés par le plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des appels d'offres regroupés, à n'importe lequel moment pendant la durée du contrat d'approvisionnement et ce, malgré l'absence d'indication de montant en regard d'une entente spécifique à l'annexe 1 de ladite convention cadre.

19-180 Politique de référencement interne

CONSIDÉRANT les difficultés d'embauche qui affecte actuellement le recrutement de chauffeurs à la STS ;
CONSIDÉRANT QUE la STS désire mettre en place différents facilitants afin de favoriser l'embauche de candidats qualifiés,

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER la Politique de référencement interne dans son intégralité laquelle sera en vigueur à compter d'aujourd'hui.

19-181 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 19 août 2019.

19-182 Dépositaires

CONSIDÉRANT le déploiement du projet Accès Libre à l'UQAC ;
CONSIDÉRANT QUE la STS désire ouvrir un nouveau point de service plus accessible pour sa clientèle ;
CONSIDÉRANT que le point de service actuel de l'UQAC, la COOPSCO, offre des heures de service restreintes ;
CONSIDÉRANT qu'il serait inadéquat d'avoir deux points de service au même endroit.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le STS à procéder à l'ouverture d'un nouveau point de service à la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi ;
D'autoriser la STS à procéder au retrait de la COOPSCO à titre de dépositaire pour le compte de la STS.

19-183 Budget 2020

Le directeur général de la STS informe ses administrateurs que le dépôt du budget 2020 aura lieu prochainement. Le budget sera d'abord présenté en comité exécutif avant d'être déposé au prochain C.A. du 18 novembre.

19-184 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois d'août 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;
QUE les états financiers du mois d'août 2019 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

19-185 Information Réseau

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs des différents changements réseaux qui seront effectifs suite à la mise en service de la station Cégep.

19-186 Rapports d'achalandage

Le directeur général de la STS informe les administrateurs d'une hausse d'achalandage de 27 % depuis le début de l'année 2019. En ce qui concerne la période estivale, les mois de mai, juin, juillet et août ont

également présentés une hausse par rapport à l'année de référence.

19-187 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-188 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 18 novembre prochain à la pulperie de Chicoutimi.

19-189 Conceptualisation préliminaire – Poursuite du projet de corridor d'écomobilité – Ardoises

CONSIDÉRANT QUE la STS désire poursuivre son projet de corridor d'écomobilité dans le secteur du Centre-ville de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT qu'avant d'entreprendre un quelconque projet, des analyses préliminaires doivent être faites dans le secteur.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à octroyer un mandat de conceptualisation préliminaire pour la poursuite du projet de corridor d'écomobilité à la firme Ardoises architecture pour une somme n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses.

19-190 Conceptualisation préliminaire – Poursuite du projet de corridor d'écomobilité – Jean-Yves Bouchard urbaniste

CONSIDÉRANT QUE la STS désire poursuivre son projet de corridor d'écomobilité dans le secteur du Centre-ville de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT qu'avant d'entreprendre un quelconque projet, des analyses préliminaires doivent être faites dans le secteur.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS à octroyer un mandat de conceptualisation préliminaire pour la poursuite du projet de corridor d'écomobilité à la firme Jean-Yves Bouchard urbaniste pour une somme n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses.

19-191 Affaire diverses – Mise en place d'un pont roulant et de câble de vie au bâtiment du 1330 rue Bersimis

CONSIDÉRANT que la STS s'occupe elle-même de l'entretien de ses véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire faire l'acquisition d'un pont roulant et de lignes de vies afin d'assurer la sécurité de ses employés lors d'entretien sur l'unité de toit de ses véhicules ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le STS à octroyer un mandat pour la mise en place d'un pont roulant et de câble de vie au bâtiment du 1330 rue Bersimis à Chicoutimi pour une somme n'excédant pas 20 300 \$ avant taxes.

19-192 Affaire diverses – Vente d'autobus usagés

CONSIDÉRANT que la Société a demandé, par voie d'invitation, des soumissions pour la disposition de sept (7) véhicules usagés (# 9803, 9902, 9903, 9904, 9905, 9907 et 2002) ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans les délais cités à l'appel d'offres ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les six (7) véhicules usagés (# 9803, 9902, 9903, 9904, 9905, 9907 et 2002) soient vendus au soumissionnaire conforme le plus offrant, soit à Jean Racine, pour un montant total de 10 234 \$.

Période de questions

Mme Manon Blackburn fait un commentaire sur la rapidité à laquelle se déroule le conseil d'administration en demandant si les discussions sur les coupures du transport adapté ont été aussi faciles à conclure. Elle enchaîne ensuite avec une question à savoir si cette décision a été votée au conseil d'administration et si tous les administrateurs y avaient donné leur consentement.

Madame Sylvie Jean de l'ADHIS questionne le conseil d'administration à savoir s'il est possible de mettre des dispositions en place afin d'établir des prévisions concernant l'augmentation d'achalandage au transport adapté.

Elle enchaîne par la suite en mentionnant que les mesures mises de l'avant pour contrer les problèmes au transport adapté doivent faire l'objet d'une représentation au niveau provincial et fédéral.

M. Jean Morissette mentionne aux administrateurs que si Intercar payait ses chauffeurs, il n'y aurait pas de problème de main-d'œuvre.

Mme Larouche, une citoyenne, mentionne aux administrateurs qu'il ne doit pas être intéressant pour les chauffeurs de conduire un autobus quand il est vide. Elle demande par la suite s'il est possible de faire quelque chose pour remédier à la problématique liée au transport adapté.

M. Gilbert Talbot questionne les administrateurs à savoir quelle est la vision à long terme de la STS par rapport au transport adapté. M. Talbot mentionne également que le jour où il y aura une table de concertation sur le sujet, le comité citoyen pour l'amélioration du transport en commun serait ouvert à en faire partie.

Mme Blackburn questionne la STS à savoir si on prévoit une hausse du budget accordé pour le transport adapté. En référence au point 15 de l'ordre du jour, elle demande aux administrateurs si Intercar prévoit aussi une politique de référencement interne pour l'embauche de chauffeur. Elle demande aussi si dans le cadre des travaux du corridor d'écomobilité nous prévoyons adapter les accès aux personnes handicapées visuelles.

Mme Francine Gagnon mentionne aux administrateurs que oui il faut mettre en place un comité de travail pour le transport adapté, mais il y a aussi un travail en amont à faire au niveau du Ministère des transports.

Mme Laurianne Paquin remercie la STS pour son soutien pour la conservation de son organisme (IntergrAction). Elle mentionne en contrepartie que dans tout ce dossier ce sont encore les personnes à mobilité réduite que l'on prive.

Mme Bianca Girard interroge la STS à savoir si le transport adapté a toujours été donné en sous-traitance. Elle renchérit ensuite à la réponse de la STS en demandant si c'est davantage pour avoir une plus grande efficacité ou si c'est une question d'argent. Elle termine en demandant s'il ne serait pas possible de donner le contrat à plusieurs sous-contractants plutôt qu'à une seule entreprise en mentionnant que cela pourrait régler le problème.

M. Daniel Côté, père d'un enfant handicapé, réprimande le mode de fonctionnement de la STS pour l'attribution des contrats. Est-ce que d'attribuer un contrat au plus bas soumissionnaire est vraiment la meilleure façon de procéder?

Il demande également si l'augmentation annuelle du budget de la STS prévoit une augmentation proportionnelle du budget pour le transport adapté.

M. Gilbert Talbot intervient auprès des administrateurs pour leur demander pourquoi la STS n'entre pas en poursuite contre Intercar si ce dernier ne répond plus adéquatement aux termes du contrat.

M. Côté souligne à la STS que le ratio du budget du transport adapté devrait être proportionnel à l'augmentation du budget global.

Levée de l'assemblée à 17 H 42

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 20 novembre 2019 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lina Tremblay ainsi que Monsieur Jean-Marc Crevier. Leur absence est justifiée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et trésorière ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant : « Rapport d'achalandage ».

En ajoutant les points suivants : « Mandat sur financement » et « Suivi transport adapté ».

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-193 Budget

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) stipule qu'une société dépose pour adoption, chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant ;

CONSIDÉRANT que le conseil exécutif de la STS a préalablement recommandé l'adoption de l'exercice financier 2020 suite à sa présentation ;

CONSIDÉRANT le projet de budget déposé pour l'année financière 2020 et présenté par le directeur général et la trésorière de la Société au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le budget de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice financier 2020 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE ledit budget 2020 soit soumis à la Ville de Saguenay pour adoption.

19-194 Grille tarifaire 2020

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil exécutif de la STS a préalablement recommandé l'adoption de la grille tarifaire 2020 suite à sa présentation ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte les tarifs suivants, lesquels seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Paiement comptant	3,50 \$	« Laissez-passer » mensuel	
		Adulte	72,00 \$
Billets-PME		Jeunesse (17ans et	59,00 \$
Prix unitaire	3,30 \$	Âge d'or (65 ans et plus)	47,00 \$
Livret de 5 billets	16,50 \$		
Livret de 12 billets	39,60 \$	Passé familiale (1 jour)	10,00 \$

19-195 Plan quinquennal des immobilisations (PQI) 2020-2024

CONSIDÉRANT que la STS a préparé son plan quinquennal des immobilisations pour la période de 2020 à 2024 ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) stipule que la Société adopte chaque année son programme triennal des immobilisations pour les trois années financières suivantes et qu'il soit par la suite, transmis au conseil de Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Société doit annoncer ses intentions d'investissement à la direction territoriale du ministère des Transports du Québec, sur une base quinquennale.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan quinquennal des immobilisations de la Société de transport du Saguenay pour les années 2020 à 2024 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE ledit programme quinquennal soit déposé à Ville de Saguenay ;

QUE copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports du Québec.

19-196 Octroi de mandat – Fluide gaz échappement diesel (urée) et antigel

CONSIDÉRANT que la Société a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture d'urée et d'antigel ;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues dans les délais cités à l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les contrats pour la fourniture d'urée et d'antigel soient octroyés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pétrole RL pour des montants respectifs de 0,45 \$ / litre pour l'urée et de 1,69 \$ / litre pour l'antigel.

19-197 Plans et devis voies de refuge et traverses piétonnières

Le directeur général de la STS informe les administrateurs qu'en conformité avec le PQI 2020-2024 la STS procédera incessamment à un appel d'offre sur invitation pour les plans et devis relatifs aux voies de refuges et aux traverses piétonnes dans le secteur de Chicoutimi.

19-198 Planification des effectifs

CONSIDÉRANT les besoins et les ressources actuels de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT les différentes analyses effectuées se rapportant au coût actuel de sous-traitance dans différents dossiers ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire en informatique et d'une autre en comptabilité.

19-199 Vente tracteur usagé

CONSIDÉRANT que les biens de la Société de transport du Saguenay sont considérés comme des biens publics ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay désire se départir d'un tracteur usagé en procédant à une demande de prix.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la Société de transport du Saguenay à procéder afin de se départir de cet équipement.

19-200 Tarification des municipalités (2020)

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} Juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que la tarification est sujette à une hausse annuelle ;

CONSIDÉRANT que le coût d'exploitation augmente chaque année ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte une hausse tarifaire équivalente à 2 % de la valeur actuelle en date du 1^{er} janvier 2020 et que la dite tarification soit revue de sorte à prévoir une certaine uniformité de la tarification pour les villes et municipalités qui sont partenaires avec la STS.

19-201 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 20 novembre 2019.

19-202 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois d'octobre 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

QUE les états financiers du mois de septembre 2019 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

19-203 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-204 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 09 décembre prochain à la pulperie de Chicoutimi.

19-205 Affaires diverses – Mandat sur financement

CONSIDÉRANT QUE la STS désire explorer les différentes possibilités en matière de financement ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la STS et ses administrateurs à mandater un professionnel à cet effet.

19-206 Suivi transport adapté

Le directeur général de la STS revient sur les différentes dispositions mise de l'avant par la STS afin de rétablir le service de transport adapté dans son ensemble.

Période de questions

M. Talbot questionne la STS sur le fait que plusieurs circuits sont constamment en retard. Il dit qu'il y a plusieurs plaintes à ce sujet du fait que ça cause de l'attente inutile pour les usagers.

M. Talbot questionne les administrateurs sur le rendement des midibus, à savoir si les chauffeurs trouvent ces autobus plus performants ou si c'est plutôt le contraire. Il fait également référence à un petit incident qui ce serait produit récemment.

Mme Annie Ambroise débute son préambule en mentionnant à la STS sa satisfaction par rapport à la reprise complète du service en transport adapté. Elle enchaîne ensuite en posant une question se rapportant au communiqué annonçant la reprise du service à savoir ce que la STS entendait par une solution durable à long terme.

Mme Ambroise mentionne également à la STS d'être vigilant lorsqu'elle met en place des installations notamment pour le corridor d'écomobilité afin que ces installations soient adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Luc Alain, membre du comité citoyen pour l'amélioration du transport en commun questionne la STS sur la possibilité d'intégrer au réseau des correspondances synchronisées avec les autobus #5 et #6 en direction Jonquière.

Mme Annie d'Ambroise demande à quel moment débiteront les rencontres pour la table multidisciplinaire avec les organismes de transport adapté. Elle demande également si le budget 2020 sera bientôt accessible sur le site Internet de la STS.

M. Laurent-David Beaulieu interroge la STS sur la possibilité d'instaurer des supports à vélo sur l'ensemble du réseau de la STS. Il poursuit ensuite avec une question se rapport au déficit 2019 de la STS à savoir quels secteurs nécessitaient des frais supplémentaires.

Levée de l'assemblée à 17 H 11

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 09 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 09 décembre 2019 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Est absente : Madame Lina Tremblay. Son absence est justifiée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant : « Promotion fidélité ».

En ajoutant les points suivants : « Budget 2020 » et « Implication sociale ».

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-206 Calendrier des assemblées du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'article # 26 de la loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins dix (10) fois par année et qu'à sa première assemblée de l'année, il adopte le calendrier des assemblées pour l'année.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2020, tel que déposé ;

Mois	Date	Heure	Lieux
Janvier	Lundi le 27	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Février	Lundi le 17	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Mars	Lundi le 16	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Avril	Lundi le 20	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Mai	Lundi le 18	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Juin	Lundi le 15	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Août	Lundi le 17	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Septembre	Lundi le 21	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Octobre	Lundi le 19	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Novembre	Lundi le 16	16 :00	Pulperie de Chicoutimi
Décembre	Lundi le 14	16 :00	Pulperie de Chicoutimi

QUE lesdites assemblées se tiendront à la Pulperie de Chicoutimi à 16 h 00.

19-207 Horaire des fêtes

CONSIDÉRANT que la période des Fêtes entraîne certaines modifications aux horaires d'opérations ;
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;
CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'horaire d'opération au transport adapté pour la période des Fêtes 2019, soit le suivant :

Mardi 24 décembre 2018	07 h 00 à 22 h 00
Mercredi 25 décembre 2018	Férié / Pas de transport
Jeudi 26 décembre 2018	10 h 00 à 22 h 00
Vendredi 27 décembre 2018	7 h 00 à 24 h 00
Samedi 28 décembre 2018	10 h 00 à 24 h 00
Dimanche 29 décembre 2018	10 h 00 à 20 h 00
Lundi 30 décembre 2018	07 h 00 à 24 h 00
Mardi 31 décembre 2018	07 h 00 à 22 h 00
Mercredi 1 ^{er} janvier 2019	Férié / Pas de transport
Jeudi 2 janvier 2019	10 h 00 à 22 h 00

QUE l'horaire d'opération au transport régulier pour la période des Fêtes 2019, soit le suivant :

Mardi 24 décembre	Derniers départs 20h45 / 21 45
Mercredi 25 décembre	Pas de service
Jeudi 26 décembre	Horaire du samedi PLUS
Vendredi 27 décembre	Horaire régulier
Samedi 28 décembre	Horaire régulier
Dimanche 29 décembre	Horaire régulier
Lundi 30 décembre	Horaire régulier
Mardi 31 décembre	Derniers départs 20 h 45 / 21 h 45
Mercredi 1 ^{er} janvier	Pas de service
Jeudi 2 janvier	Horaire du samedi PLUS

19-208 Budget 2020

Le directeur général de la STS discute du budget 2020 en donnant les grandes lignes de ce dernier. Il explique quels secteurs sont en augmentation pour la prochaine année et quels seront les défis.

19-209 Désignation mandataire – Office québécois de la langue française

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Madame Lise Vézina ;
CONSIDÉRANT qu'en conformité aux règlements encadrant les organismes publics et parapublics, la STS doit nommer un mandataire au dossier.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer Madame Ève-Marie Lévesque à titre de mandataire au dossier concernant l'Office québécois de la langue française.

De nommer Claudia Bolduc à titre de remplaçante durant l'absence de Mme Lévesque.

19-210 Mandat pour l'application de l'équité en emploi

Considérant que la STS doit faire l'exercice d'analyser son plan d'équité en emploi.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE mandater une firme afin d'élaborer son programme permettant l'application de l'équité en emploi.

19-211 Accès-Vélo

CONSIDÉRANT les résultats d'achalandage pour la période estivale 2019 ;
CONSIDÉRANT les demandes des citoyens visant l'expansion du service de vélos en libre-service;
CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le directeur général communique avec le bureau d'arrondissement de La Baie pour initier une discussion quant à la possibilité d'implanter le service de vélo électrique dans cet arrondissement ;

De porter le dossier du financement à l'ATUQ afin qu'une résolution commune soit entreprise par les différentes sociétés de transport du Québec afin d'en faire la transmission au gouvernement.

19-212 Suivi corridor d'écomobilité

Le directeur général de la STS fait l'état des travaux concernant le projet de corridor d'écomobilité. Il mentionne, entre autre, que la Station du Royaume et la Station UQAC devraient respectivement être mises en fonction vers la fin du mois de janvier et le début février.

19-213 Activité sociale

CONSIDÉRANT que la période des Fêtes est l'occasion de souligner le bon travail des employés ;
CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay renouvelle la pratique des années précédentes en organisant une activité sociale pour ses employés.

19-214 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 09 décembre 2019.

19-215 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de novembre 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

19-216 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-217 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 27 janvier prochain à la pulperie de Chicoutimi.

19-218 Affaires diverses - Implication sociale

Le directeur général de la STS informe les administrateurs des différentes implications tenues par ses employés au courant des dernières semaines. D'abord, environ une dizaine d'employés ont participé à la guignolée des médias tenus le 05 décembre dernier. Des denrées ont également été récoltées afin d'en faire don à la soupe populaire située dans le secteur de Chicoutimi. Pour finir, environ une quinzaine de chauffeurs ont montré leur intérêt pour participer au service de accompagnement nez rouge.

Période de questions

M. Gilbert Talbot relance la STS sur un sujet qui a été abordé lors du dernier conseil de ville concernant la tarification sociale. Il questionne la STS à savoir si c'est un projet qui se retrouve en priorité pour 2020 ou si nous devons attendre pour avoir un retour à ce sujet.

Manon Blackburn relance la STS à propos du budget 2020. Elle souhaiterait en savoir davantage sur les chiffres qui concernent le transport adapté et l'augmentation du budget qui y sera consacrée par rapport à 2019. Elle demande si cette hausse sera suffisante.

Monsieur Luc Alain questionne la STS à savoir si une prolongation des heures de service permettrait d'aller chercher des revenus supplémentaires.

Madame Annie Ambroise désire avoir des explications supplémentaires sur l'augmentation du budget dédiée consacré au transport adapté. Elle se réfère à la prime accordée au contrat d'Intercar en novembre dernier pour demander à l'administration si la hausse de budget est réellement suffisante.

Elle relance ensuite la STS à savoir si les organismes pour les personnes en situation d'handicap impliqués dans la table multidisciplinaire recevront une première invitation avant les fêtes?

M. Jonathan Vézina mentionne à la STS l'importance de tenir une table multidisciplinaire avec les organismes concernés par le transport adapté afin de pouvoir travailler en aval de la problématique.

Levée de l'assemblée à 16 H 41